

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois »
Trois mois »
Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES
paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 4 main columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS (Arrivées de, Départs pour), ADMINISTRATION, and BUREAUX DE RÉDACTION. Includes various station names and times.

MARDI 9 MARS 1897

La Chaux-de-Fonds

Panorama artistique international (Léopold-Robert 58). — Ouvert dès 9 h. m. à 10 h. soir.

Théâtre

A 8 1/2 heures : Les Tisserands.
Conférence publique
Par M. E. Murisier, à 8 1/2 h., à l'Amphithéâtre.
Sociétés de musique
Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, à 8 1/2 h.
Intimité. — Répétition de l'orchestre, à 8 1/2 h.

Sociétés de chant

Orphéon. — Répétition à 8 1/2 heures.
Union Chorale. — Répétition générale, à 8 1/2 h.
Helvétia. — Répétition partielle, à 9 h.

Groupes d'épargne

Wick. — Assemblée, à 9 h. du soir, au local.
La Moisson. — Paiem. des cotis. de 8 1/2 à 9 h.
Le Sentier. — Assemblée, à 8 1/2 h. du soir.

Réunions diverses

Hommes. — Assemblée, à 8 1/2 h., Bras. Muller.
Union chrétienne des jeunes filles. — Réunion à 8 1/2 h. (Fritz Courvoisier 17).

Clubs

Club des Gob'Quilles. — Réunion, à 8 1/2 h.
Club des Menteurs. — Assemblée générale, mardi.
Club du Potôt. — Réunion quinzennale, à 8 1/2 h.

MERCREDI 10 MARS 1897

Sociétés de musique

Les Armes-Réunies. — Répétition à 8 1/2 h.
Fanfare du Grutli. — Répétition, à 8 1/4 h.
Club musical. — Répétition, à 7 1/2 h.

Sociétés de chant

Chœur classique. — Répétition, à 8 heures.
Concordia. — Gesangstunde, Abends 8 1/2 Uhr.
Chœur mixte cath. national. — Rép. à 8 h.
Cécilienne. — Répétition à 8 1/2 h. du soir.

Sociétés de gymnastique

Grutli. — Exercices, à 8 1/2 h. du soir.
L'Abéille. — Exercices, à 8 1/2 h. du soir.

Réunions diverses

La Diligente. — Réunion, à 8 1/2 h., au local.
L'Amitié. — Assemblée, à 8 1/2 h. du soir, au local.
L'Amitié (Sect. litt.). — Rép., à 10 h., au local.

Clubs

Club du Tarot. — Réunion, à 9 h. du s., au local.
English conversing Club. — Meeting, at 8 1/2.
Club du Cent. — Réunion, à 8 1/2 h. du soir.

Une solution du problème d'Orient

Au moment où le monde entier attend avec anxiété la décision des puissances en face du refus de la Grèce d'obtempérer à leur ultimatum, la plupart des simples mortels se demandent évidemment chaque jour : Mais enfin, cette question d'Orient, personne n'en a-t-il jamais proposé la solution ?

Eh bien si, cela a été fait. L'an dernier, en janvier, M. Ed. Tallichet, le directeur de la Bibliothèque universelle, dont l'opinion a beaucoup de poids auprès des lecteurs de son important périodique, et se fait discuter dans les chancelleries, avait déjà publié un article concluant à ce que l'abandon de Constantinople à la Russie, qui forme le fond même de la question d'Orient, pourrait n'avoir pas les graves inconvénients que redoute l'Europe si on l'entourait de garanties convenables.

Ces jours derniers, M. Crispi proposait de son côté, dans le Figaro, la création d'une Confédération balkanique de petits Etats indépendants, formés chacun selon le tempérament très divers des peuples qui se coudoient aujourd'hui sous le sceptre du sultan.

Et, dans la Bibliothèque de mars, évidemment avant d'avoir lu M. Crispi, M. Tallichet en vient également à cette conclusion : c'est sa Solution du Problème d'Orient.

Après une étude très fouillée de l'état actuel de la Russie, de son fort et de son faible, ainsi que de la situation générale de l'Europe, il aborde l'état de fait créé par l'intervention

effective de la Grèce dans les troubles de Crète, qu'il estime pour sa part capable de donner d'excellents résultats, entr'autres de liquider une fois pour toutes cette brûlante question.

Ce qui fait le danger de cette solution, dit-il, soit de la disruption de l'empire ottoman, c'est que toutes les puissances, sauf l'Allemagne, ont quelque chose à y gagner ou à y perdre, et des choses très importantes. Il y a là non seulement des provinces à prendre ou à garder, mais bien plus encore des questions d'équilibre. Aucune des puissances ne veut que ses rivaux, qui peuvent devenir ses ennemis, occupent des positions menaçantes pour elle et qui lui enlèveraient une partie au moins de son indépendance. La Russie ne veut pas que Constantinople et les provinces qui l'entourent soient à d'autres qu'à elle. Les autres pays ne la lui abandonneraient pas sans avoir pris leurs précautions en acquérant des positions qui leur permettraient au besoin de lutter contre sa prépondérance.

Et, passant à la solution, qu'il juge impossible si le problème restait posé en ces termes, l'auteur écrit :

« Que les puissances, au lieu de s'unir pour maintenir l'empire ottoman, faute de pouvoir s'entendre pour le partager, s'engagent chacune à renoncer à toute prétention territoriale et à travailler en commun à le relever de l'état où il se trouve, et les difficultés, si elles ne sont pas résolues, en seront tout au moins bien simplifiées. Pourquoi n'y constituerait-on pas toute une série de petits Etats indépendants, neutralisés et sous la protection de l'Europe ? Cela répondrait aux désirs de la Russie, qui a bien toléré sur le Bosphore un grand Etat, parce qu'il était faible et fort peu menaçant pour ses voisins, mais n'admettrait pas un état fort ou en passe de le devenir. Constantinople pourrait être ville libre et port franc, à son grand avantage et à celui des pays dont elle a été la métropole. La division des territoires répondrait à l'état ethnographique de l'empire, plein de peuplades différentes de race, de religion et d'aspirations, qui pourraient se grouper selon leurs affinités et vivre en paix les unes à côté des autres. Les musulmans eux-mêmes, en grande partie tout au moins, seraient heureux d'échapper aux exactions et aux injustices dont ils sont les victimes tout comme les chrétiens. L'emploi des armes ne serait point nécessaire pour accomplir la transformation, ou ne le serait que dans une faible mesure. C'est par ses finances, en plein désarroi, que le sultan pourrait être amené à composition. Si les puissances empêchent les financiers de lui venir en aide, ce qui ne sera pas difficile, il sera bientôt réduit à demander grâce.

Il va sans dire, et malgré tout, que le sultan ne pourrait être dépossédé sans compensations pécuniaires, ni sans l'assurance de pouvoir finir ses jours en paix. Qu'on lui fasse donc un pont d'or, pourvu qu'il s'en aille. Et il ne sera pas le premier. Dans nos temps, un khédivé d'Egypte a déjà été mis ainsi à la retraite, au grand avantage de ses sujets. On devrait tenir compte aussi de l'intérêt de ses créanciers, aujourd'hui bien compromis. La dette publique et les sommes dépensées pour constituer les nouveaux états seraient une charge à prendre par eux dans une juste proportion. Le pays est si beau, si fertile et si admirablement situé, qu'il n'aurait pas de peine à se tirer d'affaire et à supporter allégrement les impôts nécessaires, bien inférieurs à ceux qu'il paie maintenant, pour peu qu'il fût tolérablement administré. Si l'Europe lui impose le libre échange, elle lui rendra le plus grand des services, tout en s'ouvrant à elle-même un magnifique marché. Pourrait elle désirer mieux ? N'aurait elle pas la pour bien des années une œuvre collective excellente à accomplir, qui l'unirait en écartant le danger extrême des rivalités et des défiances qui est suspendu sur elle comme une épée de Damoclès et risque sans cesse de faire

de notre continent, contre la volonté de tous, un vaste champ de bataille ?

Guillaume II et la duchesse de Sparte

Du Figaro :

On s'est souvent demandé, depuis que la Grèce est entrée en campagne, quels sont les rapports entre la cour de Berlin et celle d'Athènes, s'ils sont conformes aux liens de famille qui les unissent.

Nous sommes en mesure de répondre d'une manière précise à cette question.

L'empereur Guillaume avait vu avec une immense satisfaction le mariage de sa sœur avec le duc de Sparte. Il se pique d'hellénisme, non au point de vue national, mais au point de vue philologique et littéraire, et il récite volontiers en grec cent vers de l'Iliade. Le duc de Sparte trouva donc à Berlin un accueil enthousiaste. L'empereur le traitait de « cher frère ». « Mon dernier et plus jeune frère, disait-il, mais non le moins aimé ».

Après le mariage, une correspondance hebdomadaire s'établit entre Guillaume II et les nouveaux mariés.

Cela dura jusqu'à ce que la duchesse de Sparte se convertit au catholicisme grec. Pour Guillaume II ce fut un coup de foudre. Rien ne le lui avait fait pressentir. Sa sœur était assez indifférente en matière religieuse. D'un autre côté, cette conversion n'était pas une nécessité politique ; Guillaume II en éprouva une violente indignation. Il est moins pieux qu'on ne le croit généralement, mais il prend très au sérieux sa qualité d'episcopus de l'Eglise évangélique de Prusse et il se sentit atteint au plus vif de sa dignité et de son autorité par la défection de sa sœur.

Quoi qu'on en ait dit, il n'y a jamais eu de réconciliation entre eux. La brouille qui s'est prolongée jusqu'il y a deux ans entre Guillaume II et le prince Henri venait en grande partie de ce que ce dernier n'avait pas voulu rompre, lui aussi, avec sa sœur. « Tu n'a pas du sang des Hohenzollern dans les veines ! » lui dit son frère. Le prince Henri se borna à répondre qu'il savait respecter les droits de la conscience des autres.

Le nuage entre les deux frères a passé. Il reste plus épais que jamais entre Guillaume II et sa sœur la duchesse de Sparte.

Nouvelles étrangères

France. — Hier, à la Chambre, MM. Goblet et Delafosse ont demandé à interpeller sur les affaires de Crète. M. Hanotaux dit que le gouvernement n'a pas encore reçu la réponse de la Grèce à la note collective des puissances. Il ajoute qu'aucun acte ne sera accompli sans que la Chambre soit appelée à délibérer. Il demande à la Chambre d'ajourner l'interpellation.

M. Goblet réplique qu'aucun engagement pouvant entraîner des actes ne doit être pris avant une décision de la Chambre.

M. Méline répond que le gouvernement entend ne rien faire d'important sans consulter la Chambre. Il dit que la réponse de la Grèce sera connue dans la soirée, et qu'elle ne sera publique que mardi matin. Il ajoute que le gouvernement aura besoin de connaître les intentions des puissances. La note parle de moyens coercitifs, mais elle ne dit pas quels seront ces moyens. La précipitation en pareille matière pourrait avoir des conséquences désastreuses. (Applaudissements.)

M. Méline termine en disant que le gouvernement a des devoirs à remplir et qu'il parlera mercredi ou jeudi. (Applaudissements.)

La Chambre a ajourné, par 325 voix contre 194, l'interpellation à une date indéterminée.

Quelques députés de l'extrême gauche ont adressé hier au président de la Chambre grecque un télégramme exprimant leur sympathie pour la cause grecque, qui est celle de la civilisation.

Allemagne. — Hier, à la commission du budget, le chancelier de l'empire a déclaré que le mémoire présenté le 5 mars par le ministre de la marine ne constitue pas un nouveau projet du gouvernement. C'est simple-

ment un exposé basé sur les chiffres de l'effectif de la flotte suivant le projet de réorganisation de la flotte, qui date de 1873, en présence de l'effectif réel.

Le chancelier dit qu'il considère, lui aussi, comme un devoir auquel on ne saurait se soustraire, la création d'une flotte suffisante pour répondre aux besoins de la défense du pays, aux intérêts de l'Allemagne à l'étranger et à la protection du commerce allemand. Enfin, le chancelier rappelle que l'assentiment des gouvernements alliés et celui du Reichstag sont nécessaires pour réaliser les demandes du ministre de la marine. Quant au moment où cet assentiment sera sollicité, son choix dépend de l'ensemble de la situation financière.

Affaires de Crète

Londres, 8 mars. — On mande d'Athènes au Standard que la présence de navires de guerre étrangers dans le voisinage du Pirée fait croire à un projet de blocus. La publication du décret royal appelant sous les armes les deux dernières classes de la réserve est ajournée.

Londres, 8 mars. — Suivant une dépêche de la Canée au Standard, on croit que le prince Georges attaquera avec ses torpilleurs la frégate turque ancrée dans la baie de la Sude.

Le correspondant du Daily Telegraph à la Canée assure que le vice-consul de Grèce a été autorisé à se rendre auprès du colonel Vassos.

Vienne, 8 mars. — On mande de Constantinople au Correspondenz-Bureau que les ambassadeurs ont décidé, dans une réunion qu'ils ont tenue hier, de dissoudre la commission qui avait été chargée de s'occuper de l'organisation de la gendarmerie crétoise. La proclamation de l'autonomie en Crète nécessitera, en effet, une organisation de cette gendarmerie sur de tout autres bases que celles prévues jusqu'ici.

La mobilisation comprend actuellement 120 bataillons de rédifs et 65 bataillons de ligne.

Athènes, 8 mars. — Le conseil donné à quelques légations de quitter la Grèce est considéré comme injustifié. Malgré l'excitation populaire, aucun étranger ne court de danger. La grande majorité des résidents étrangers professent ouvertement des sentiments de philhellénisme.

Athènes, 8 mars (midi). — La réponse de la Grèce, télégraphiée à ses représentants à l'étranger, sera remise en copie cette après-midi aux ministres des puissances à Athènes. Son texte exact n'est pas connu. Officieusement toutefois on assure que la réponse comporte les points suivants :

La Grèce, conformément aux désirs des puissances, a recommandé aux Crétois l'acceptation des réformes que les musulmans ont rendues impossibles. La Grèce a été obligée, par de nouveaux troubles, à intervenir pour protéger un peuple frère. L'autonomie ne constitue pas une solution ; elle devrait être acceptée principalement par les Crétois, qui la rejettent. La Grèce se soumettrait à la décision des Crétois. Le rappel de la flotte et des troupes grecques donnerait le signal de nouveaux excès, devant lesquels le peuple grec ne pourrait pas rester impassible.

La Canée, 8 mars. — On assure que les musulmans violent les sépultures des couvents des moines, pour s'emparer de bijoux et de pierres précieuses. Ils arrachent les plantations d'oliviers dans les cimetières. Des représentations ayant été faites au gouverneur, ce dernier s'est déclaré impuissant à réprimer ces excès.

La gendarmerie internationale a été officiellement licenciée. Les officiers français et italiens partent ; le major anglais Bor reste. La Russie maintient à ses frais les gendarmes monténégrins.

Londres, 8 mars. — On assure que la note de la Grèce est conçue en termes conciliants. Elle offre de retirer la flotte et explique l'impossibilité de retirer l'armée ; se déclarant

prête, toutefois, à la placer sous le contrôle des puissances pour coopérer au rétablissement de l'ordre. La note donne à entendre qu'il faut laisser les Crétois choisir eux-mêmes leur gouvernement.

Cologne, 8 mars. — On mande de Vienne à la Gazette de Cologne que des mesures de répression sévères sont prévues contre la Grèce en cas de refus de sa part d'obtempérer aux vœux des puissances.

Les amiraux auraient décidé éventuellement non seulement le blocus de la Grèce, mais un blocus étroit de la Crète, et l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Russie auraient accepté cette mesure.

Une citation envoyée au pape

Le notaire royal de Gyöngyös, en Hongrie, a lancé, il y a quelques jours, la citation suivante : « Le pape Léon XIII, domicilié à Rome, en Italie, au Vatican, est sommé de se présenter le 15 de ce mois, à 3 heures, de l'après-midi, devant le soussigné, notaire royal, pour le règlement de la succession du curé pensionné Anton Giurky. Il est invité à payer la taxe usuelle de cinq florins soixante-quinze kreuzers. »

Le curé défunt avait légué vingt florins au pape, d'où la citation. Toutefois les habitants de Gyöngyös ne nourrissent pas le fol espoir de voir arriver chez eux le chef de l'Eglise catholique.

Chronique suisse

Bureaux internationaux. — On continue à parler de M. Frey pour succéder à M. Rothen, en qualité de chef du bureau international des postes.

Nous croyons volontiers que M. Frey serait mieux en place qu'au Conseil fédéral, où il pourrait avec avantage faire place à un membre du centre. Toutes les récentes votations fédérales pointent dans cette direction.

Monopole de l'alcool. — Le Conseil fédéral, sur la proposition de son Département des finances, arrête :

1° Le taux auquel seront remboursés les acomptes pour les alcools achetés à la régie pour l'exportation, au prix du 30 décembre 1896, et exportés en 1896 est fixé à 88 francs l'hectolitre d'alcool purifié.

Les alcools payés sur la taxe de 80 francs seront déduits de la somme à rembourser.

2° Le taux auquel les acomptes seront payés pour 1897 par les exportateurs pour l'alcool exporté pendant l'année dernière est fixé à 85 francs.

Chemins de fer. — Le Conseil fédéral se réunira jeudi pour discuter le message concernant le rachat des chemins de fer, lequel a été remis aux membres du Conseil fédéral.

Les employés du Nord-Est

On écrit de Berne, 8 mars :

Après avoir puisé des renseignements à diverses sources dignes de confiance, nous croyons pouvoir donner, sur le mouvement qui se produit parmi les employés du Nord-Est, les informations suivantes :

A l'exception du Nord-Est, toutes les compagnies de chemins de fer ont réglé définitivement dans le détail et mis en vigueur l'entente relative aux salaires et aux contrats

d'engagement, qui fut conclue, comme on le sait, à la suite d'une médiation du Département des chemins de fer.

Après avoir fait diverses tentatives sans obtenir une solution conforme à ses désirs, le personnel du N.-E. a formulé d'une manière précise ses revendications et les a soumises à la Direction, en donnant à celle-ci un délai, jusqu'au 10 mars, pour faire connaître son acceptation.

Lundi après midi, M. Sourbeck, agissant au nom du Comité central de l'Association des employés des entreprises suisses de transport, a télégraphié au président du Conseil d'administration du Nord-Est, rappelant que le personnel attend pour le mercredi 10 mars, à 10 heures du matin, une réponse claire et précise. Cette réponse doit être adressée au Département fédéral des chemins de fer, parce que les rapports directs sont rompus entre la Direction et le Comité de l'Association.

Si la réponse était négative, il serait pris immédiatement les mesures nécessaires pour réaliser la grève qui a été éventuellement décidée.

M. Sourbeck a conféré ce soir avec M. Zemp. Il a fait connaître au chef du Département des chemins de fer la date pour laquelle on pourrait prévoir le commencement de la grève. En même temps, il a promis de mettre en temps utile le Département au courant de tout ce qui sera ultérieurement décidé, afin que le Conseil fédéral soit mis à même de prendre les mesures nécessaires.

Nous apprenons d'autre part qu'une grande excitation règne dans le personnel du Nord-Est. La nomination d'une commission d'enquête par le Conseil d'administration n'a pas ramené le calme dans les esprits. Au contraire, les employés ne veulent voir dans cette mesure prise à bonne intention qu'une manœuvre pour gagner du temps et contrecarrer la grève.

Un profond mécontentement a été suscité dans le personnel, soit par le retard apporté à remplir les engagements pris, soit par d'autres incidents. Dans la situation actuelle, il semble que le consentement aux exigences des employés est seul capable de mettre fin à l'excitation du personnel. On affirme même, dans des cercles qui sont en rapport avec le comité de l'Association, que celui-ci ne serait pas en situation d'empêcher la grève ou de la retarder. On va jusqu'à dire que s'il faisait une tentative dans ce sens, on aurait une grève spontanée et indisciplinée au lieu d'une grève calme et bien organisée.

Sans vouloir prendre la responsabilité d'une affirmation positive, nous pouvons ajouter que, suivant le dire d'une personne compétente et qui ne prend nullement part au mouvement actuel, il est extrêmement peu probable que l'administration du Nord-Est laisse les choses aller à l'extrême. Les exigences discutées n'entraîneraient pas une dépense de beaucoup supérieure à 200,000 francs, et les demandes du personnel ne sont pas plus élevées que celles auxquelles ont consenti le Central, le Jura-Simplon et d'autres lignes. Ces exigences ont été approuvées par ces compagnies et depuis lors les rapports entre le personnel et les Directions n'ont pas cessé d'être excellents.

Nouvelles des cantons

ZURICH. — Les élèves étudiant le grec aux classes supérieures du Gymnase ont envoyé aux élèves du Gymnase d'Athènes un télé-

gramme dans lequel ils expriment leur sympathie pour l'attitude du peuple grec, digne des anciens Hellènes.

Une manifestation semblable a été tentée à l'Université, mais n'a pas trouvé l'appui nécessaire.

— La ligne de tramway Sihlbrücke-Albisrieden a été ouverte ce matin à la circulation.

GLARIS. — Les suites de l'été pluvieux de 1896 se font sentir maintenant, disent les Glarner Nachrichten, dans le Kleinthal, autrement dans la vallée de la Sernft. Le foin manque partout. Mais au lieu de le laisser exploiter par les spéculateurs qui attendaient ce moment pour leur offrir du fourrage à des prix surfaits, les paysans de la contrée se sont constitués en syndicat, et ils ont pu, ainsi, faire dans le canton d'Argovie une commande de mille quintaux de foin dans des conditions tout à fait satisfaisantes pour eux.

VAUD. — La commission d'arbitres nommée par les quatre partis pour procéder à la répartition des sièges au Grand Conseil, d'après le résultat du premier tour de scrutin, s'est réunie lundi après midi, sous la présidence de M. Couénot, syndic de Lausanne. Elle a constaté que la liste socialiste a réuni 56,470 suffrages, soit 2258 comme moyenne de liste; la liste libérale 44,404, soit 1776; la liste radicale 38,996, soit 1539; la liste progressiste 7485, soit 374.

La commission a admis comme quotient électoral 222 5/7. Elle attribue 10 sièges aux socialistes, 7 aux libéraux, 7 aux radicaux, un aux progressistes.

Les libéraux perdent cinq sièges, les radicaux un. Les socialistes en gagnent trois ou quatre. L'opposition comptera dans le nouveau Grand Conseil 50 à 60 libéraux et 12 socialistes.

Un crime à Bex

Samedi soir, un crime horrible a été commis à Bex. Un nommé Frédéric Wuest, Lucernois, de 25 ans, charcutier à Bex, avait épousé, le 24 décembre, une jeune Soleuroise, Marie Oberli, âgée de 19 ans. Dès les premiers jours du mariage, Wuest, qui est alcoolique, s'était mis à battre sa jeune femme et avait même parlé de la tuer.

Samedi soir, à 9 1/2 heures, Wuest se rendait au café Breitenmoser, et là, tranquillement assis, annonçait entre deux chopes, que sa femme était morte. De même au café Suisse, où il trouva son propriétaire, auquel il fit la même communication. Le tenancier du café, M. Hauswirth, entendit parler Wuest, eut un pressentiment : « Qu'as-tu fait ? » lui dit-il. Sur ces mots tous les trois se rendirent au domicile de Wuest. Ils entrèrent; le spectacle était horrible !

Là, sur son lit, n'ayant que sa jupe et son corset, la malheureuse jeune femme, la gorge tranchée presque complètement, gisait dans son sang. Le propriétaire dit alors à Wuest d'aller avertir sa mère, qui demeure hors du village, et le meurtrier sortit. Mais, au lieu d'aller chez sa mère, il retourna au café Breitenmoser où il but encore deux chopes et fuma une cigarette. Pendant ce temps on avait prévenu la justice et un médecin; M. le docteur Testaz, et l'on procédait aux premières constatations. Wuest fut alors incarcéré.

Il résulte des aveux mêmes de l'assassin que quand il est rentré sa femme ne dormait pas puisqu'il lui aurait dit alors qu'il voulait la tuer. Marie Oberli qui était couchée sur le lit,

dans un feu de laurier bénit tout le linge fourni par la tisserande maligne, hors deux bandes de lin pur qu'il fallait coudre en croix et poser, à minuit, devant la porte de l'envoûteuse, en disant à voix basse :

« Que le mal que tu m'as donné retombe sur toi et sur les tiens ! »

Pour cette consultation, l'Espagnol abandonna discrètement deux pesetas (francs) sur la cheminée de M. Roumigas.

— Hé ! au cours du change, ça ne fait que trente-deux sous, pensa le sorcier en reconduisant son homme. Je l'en ficherais, une autre fois, des formules de ce calibre !

Marianne Crabot vint alors montrer sa jambe au sorcier.

— Hé ! pas mal du tout cette jambe, pensa-t-il. Nous allons la guérir, pardiette !

Néanmoins, pour apprendre à la commère à parler moins fort à l'avenir, il lui ordonna le traitement suivant, qui est appliqué, dans le Béarn, à toutes les entorses des paysans comme il faut : se faire fouler la jambe neuf mois de suite, par une femme qui a eu deux jumeaux.

Le vieillard et l'enfant se présentèrent à leur tour. Le petit avait l'esprit troublé par les histoires fantastiques dont ses parents parlaient si souvent, le soir ; et, pendant son sommeil, se croyant transformé en bête, il aboyait, sautait dans son lit, et faisait ainsi, au dire de son grand-père, son apprentissage de loup-garou.

— L'autre jour, Laroque lui a donné des pestilles, murmura confidentiellement le vieillard.

— Laroque le contrebandier ?

— Oui, Monsieur Roumigas.

— Il n'y a pas d'erreur, pensa le sorcier ; pour les trois quarts des gens qui le connaissent, Laroque est un loup-garou.

Alors il ouvrit un livre volumineux dans lequel il avait consigné la plupart des sortilèges en honneur dans le pays, et où il en avait noté quelques autres de son invention.

— Vous ferez, dit-il au vieillard, les sabots de votre petit fils avec des clous qui ont servi à ferrer un cheval.

— Nous l'avons déjà fait, Monsieur, ça n'a servi à rien.

— Alors, reprit Roumigas après avoir consulté de nouveau son grimoire, vous lui mettez des clous qui ont servi à ferrer un âne.

et à qui Wuest avait fait souvent de pareilles menaces, ne s'effraya pas outre mesure, et dépendant il alla chercher un de ses couteaux de boucher et le posa sur la table de nuit.

Il y eut alors une lutte dont nul ne donnera jamais les horribles détails. Wuest, en effet, était couvert d'égratignures; quand on lui en a demandé la provenance : « Ce n'est rien, a-t-il dit, je me suis griffé en descendant de la viande de la cheminée. »

Pendant son interrogatoire, l'assassin a été du dernier cynisme. Conduit à Aigle, dimanche, il a été attendu par une foule de 500 personnes, qui le huait, criant : A mort l'assassin ! le brigand ! Les gendarmes n'ont pu empêcher la foule de lui donner des coups de pied et de poing, de lui cracher au visage et de lui jeter des pierres. On comprend cette indignation.

Chronique neuchâteloise

*** Croix-Rouge.** — La Société de la Croix-Rouge du district de Neuchâtel vient de faire l'acquisition d'une voiture pour malades et blessés qu'elle met à la disposition du public. Jusqu'ici, en effet, il n'existait rien d'analogue, et le transport dans les hôpitaux s'effectuait souvent dans de fâcheuses conditions. Il n'en sera plus de même à l'avenir.

La Société ne réclame aucune rétribution pour l'usage de sa voiture (les frais de transport seuls sont à la charge des malades). Il suffit pour l'obtenir d'adresser une demande au président de la Société ou à son délégué à l'un des membres du Comité.

Les maladies contagieuses, telles que variole, scarlatine, diphthérie ne sont pas admises.

*** Neuchâtel.** — Le Conseil général a voté hier à l'unanimité, comme participation financière à l'entreprise de la directe Berne-Neuchâtel, une somme de 650,000 fr., soit 500,000 en actions et 150,000 en obligations.

Il a ratifié une convention par laquelle la Commune renonce pour une période de 25 ans au loyer de son immeuble du Mail, en faveur de la corporation des tireurs qui veut y créer un Musée de tir.

Le Conseil a pris ensuite en considération un projet relatif à la cession gratuite d'un terrain, à l'Est du Crêt, pour la construction d'une église catholique romaine, construction pour laquelle les fonds sont déjà réunis.

*** Tram N. St-Blaise.** — Une voiture automobile est arrivée à Neuchâtel. On écrit au Neuchâtelois que les six voitures actuelles seront utilisées comme voitures d'attelage et huit véhicules circuleront constamment sur la ligne.

Actuellement il faut 35 minutes pour se rendre en tramway de Neuchâtel à Saint-Blaise, tandis qu'avec la nouvelle traction, vingt minutes environ suffiront.

*** Pour la Grèce.** — Les étudiants de l'Académie et les élèves du Gymnase de Neuchâtel, réunis hier matin, ont décidé l'envoi à l'Université d'Athènes d'un télégramme de félicitations pour l'attitude de la Grèce dans les événements d'Orient.

Frontière française

Saint-Hippolyte. — M. Louis Fatel, adjoint au maire de St-Hippolyte sur le Doubs, négociant et escompteur, vient de prendre la fuite

— Merci, Monsieur. Dieu vous récompense pour vos bontés !

La femme qui avait perdu trois moutons sur la montagne fut invitée à se représenter le lendemain, avec trois brins de laine ayant appartenu à ces trois bêtes.

— Mais je n'en ai pas, Monsieur !

— Alors il faut m'apporter trois brins d'herbe ayant poussé sur l'endroit où les moutons se sont perdus.

La bonne femme rassembla ses esprits un instant et dit :

— Bien, Monsieur ; je vais demander à mon homme. Merci beaucoup.

Au paysan qui avait un compère-loriot, le sorcier ordonna le traitement ordinaire : faire chaque soir, jusqu'à guérison, une croix sur l'œil malade avec l'alliance d'une jeune mariée.

A la fermière dont la vache avait un sort, il demanda :

— Est-ce que votre bête se plaint, la nuit ?

— Oh ! Monsieur ! Elle mugit quelquefois à faire peur.

— Eh bien ! il faut allumer une chandelle bénite dans un coin de l'étable, et la cacher avec un boisseau renversé ; pendant que la vache fera entendre son premier mugissement, enlevez le boisseau tout à coup, et si l'opération est bien exécutée, la sorcière qui veut du mal à votre bête restera plantée sur les cornes.

Après ces diverses consultations, Roumigas trouva sur la cheminée la somme de sept francs, dont une pièce fausse.

— Ce doit être la femme aux trois moutons ! se dit-il. Celle-là n'a pas l'air de les respecter beaucoup, les esprits !

Roumigas fit disparaître cet argent, et attendit, un peu nerveux, l'arrivée d'Emile Montguilhem. Celui-ci parut aussitôt. C'était un grand garçon osseux ; ses pommettes saillaient sur son visage amaigri, et son larynx, de dimensions exagérées, bosselait son cou. Ses yeux étaient noirs et méfiants. Comme il n'avait presque pas de menton, sa figure semblait raccourcie par le bas. Quand il marchait, son buste se courbait sur ses longues jambes, et quoiqu'il n'eût pas encore trente ans, il avait l'air d'un vieillard.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 30

LA

Chevelure de Madeleine

PAR

Jean Rameau

— Ici, ça promet d'être plus sérieux ! pensa Roumigas.

Il se mit aux écoutes, mais cette sacrée Marianne, avec sa voix de pie-grièche, l'empêcha d'entendre les paroles des derniers arrivés.

— Je vais lui en fiche, à celle-là, un traitement pour son entorse ! grommela le sorcier.

Heureusement, Hilloune, qui n'était pas bête, fit passer la bavardise dans la salle d'attente en compagnie de l'Espagnol. Et le vieillard, finement questionné par la servante, avoua que son petit-fils avait le sommeil troublé depuis quelques semaines ; il se levait, à moitié endormi, se mettait à quatre pattes, faisait le chien et maigrissait à vue d'œil.

— Bon, je connais ça, se dit le sorcier, un loup-garou en herbe, il y a longtemps qu'on ne m'en avait amené.

Trois femmes entrèrent successivement. La première avait perdu deux moutons depuis quatre jours ; la seconde avait son mari atteint d'un compère loriot ; la troisième avait une vache enguignonnée par un voisin : le lait s'était tari. Enfin, un homme élanqué parut devant la maison.

— Emile Montguilhem ! se dit Roumigas derrière sa lucarne. Et ses yeux étincellèrent.

Il retint sa respiration et colla son oreille contre le plancher. Hilloune fit bon accueil au nouveau client ; elle lui offrit la meilleure chaise, et le plaça tout près du feu. Puis, devant que ce client-ci

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

en laissant un déficit de 300,000 fr. Une enquête est ouverte.

Chronique de l'horlogerie

Huningue. — On lit dans les journaux du Jura bernois :

Une fabrique d'horlogerie vient de se fonder à Huningue. Plusieurs ouvriers, et non des moins bons, qui travaillaient à Porrentruy, sont embauchés. L'appât d'une paye supérieure les attire malheureusement dans ce nouvel établissement, qui sera une concurrence de plus à notre fabrication indigène.

Chronique locale

*** Tirailleurs.** — Les tirailleurs devront n'être pas surpris en constatant que, pour l'année 1896, le subside cantonal ne sera que de 70 centimes par homme. L'augmentation votée par le Grand Conseil et portant ce subside à 1 fr. 50, ne sera mise en vigueur qu'à partir de l'année 1897.

*** Sous-officiers.** — Nous apprenons avec plaisir que M. le lieutenant-colonel Courvoisier donnera mercredi prochain, le 10 mars, à 8 1/2 heures du soir, au local de la Société de sous-officiers (rue de la Serre 12, au premier étage), une conférence sur les *exercices militaires d'autrefois*.

Vu le sujet très intéressant qui sera traité, nous invitons chaleureusement tous les sous-officiers et amis de la Société à assister nombreux à cette réunion. (Communiqué.)

*** Moulins boulangers.** — L'inauguration de cette entreprise aura lieu le 11 mars prochain.

*** Bienfaisance.** — La Direction des finances a reçu avec reconnaissance, du comité de la Cuisine populaire, la somme de 1300 fr. en faveur des institutions suivantes :

- Fr. 500 à la nouvelle Crèche en projet pour le quartier de l'Abeille.
- » 100 au Dispensaire.
- » 100 à la Paternelle.
- » 100 à la Bonne-Oeuvre.
- » 100 à la Société des Amis des Pauvres.
- » 100 à l'Amie de la Jeune fille.
- » 100 à l'Amie des Malades.
- » 100 à l'Oeuvre des Arrivantes.
- » 100 au fonds Guenin-Bohy pour apprentissages.

Fr. 1300 (Communiqué.)

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie de bien vouloir insérer dans votre journal le fragment suivant d'une lettre que je viens de recevoir d'un ami habitant Genève :

« J'ai remarqué avec plaisir en lisant les journaux de votre localité, que la Chaux-de-Fonds cherche à occuper dans le domaine musical une des premières places parmi les villes suisses. En effet, les journaux du 4 mars annoncent un concert de musique de chambre pour le 17 courant, et dans ceux du 5 mars je lis l'annonce d'un nouveau concert donné par le Chœur classique de votre ville le 15 du même mois. Il est vraiment surprenant de constater la pléthore de productions musicales dont vous paraissez jouir à la Chaux-de-Fonds, ce dont d'ailleurs je vous félicite de tout cœur, car, même ici à Genève, nous n'avons jamais été gratifiés de deux concerts aussi rapprochés l'un de l'autre. Je m'attendais presque à lire dans les journaux du 6 une nouvelle annonce de concert pour le 13 courant. Si je pouvais transporter notre Victoria-Hall à la Chaux-de-Fonds, je le ferais sans hésiter ; dans ce cas, je vous l'enverrais entièrement vide, sans aucun artiste, car vous paraissez en posséder à foison ; ou bien seriez-vous affligés de cet esprit mesquin de concurrence qui règne quelquefois parmi eux ? Si j'ai bien lu, un de ces fils d'Apollon aurait malignement, et après coup, fixé son concert deux jours avant celui d'un de ses collègues. Je ne voudrais pas te fâcher, mon cher, mais soit dit entre nous, ce serait là un de ces procédés peu dignes de véritables artistes, et je ne crois pas que le musicien mentionné plus haut ait jamais habité une grande ville, car il aurait pu s'assurer que les artistes y sont moins étroits d'idées et que, s'ils veulent se distinguer ou tâcher de surpasser quelque rival gênant, ils ne font appel qu'à leur talent et à leur travail. »

Recevez, Monsieur le rédacteur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma considération distinguée.

Un de vos abonnés.

Dernier Courrier et Dépêches

Berne, 8 mars. — A la suite du vote d'hier concernant la construction du nouveau Casino, le Conseil administratif a chargé une commission d'entrer en négociations avec le gouvernement bernois en vue de l'achat de l'emplacement de l'Université.

Zoug, 8 mars. — L'assemblée générale des délégués de l'Association des tireurs suisses pour l'assurance contre les accidents a chargé le comité d'ouvrir des négociations avec le comité de la Société suisse des tireurs en vue d'une fusion.

L'Association comprend actuellement 540 sociétés de tir, avec 37,716 membres. Sa fortune s'est accrue en 1896 de 5000 fr. et s'élève à 43,200 francs. 4382 fr. ont été payés en indemnités pour accidents.

Olten, 8 mars. — La Société ouvrière et le Grütli du district formulent un recours contre l'élection de M. Meyer comme préfet d'Olten. Le Grand Conseil sera appelé à se prononcer.

Agence télégraphique suisse

Berne, 9 mars. — On sait qu'une déléguée de l'Association suisse pour les Arméniens a remis le 4 courant à M. Deucher une adresse signée par 430,000 Suisses et Suissesses. Le Conseil fédéral a répondu par la lettre suivante :

Le Conseil fédéral a reçu avec plaisir cette adresse comme un témoignage de la chaude sympathie du peuple suisse pour les souffrances d'autres peuples. Il exprime l'espoir que cette manifestation, qui ne comporte nullement l'ingérence de la Suisse dans les affaires étrangères, ingérence incompatible avec notre situation de pays neutre, sera jugée et approuvée à son juste mérite au dehors de nos frontières.

Lausanne, 9 mars. — En réponse à la dépêche de vendredi soir, de l'Association libérale de Lausanne, M. Delyannis a envoyé le télégramme suivant :

« Demiéville, Secrétan, députés, Lausanne! Vous envoie remerciements les plus chaleureux ; vous prie aussi remercier part nation gouvernement hellénique citoyens suisses Lausanne pour vœux sympathie faveur cause crétoise. Président Conseil. »

Berne, 9 mars. — Cette après midi a eu lieu une assemblée des délégués des cantons et communes intéressés à la Directe. Etaient représentés : les gouvernements de Berne, de Neuchâtel et de Fribourg, les villes de Berne et de Neuchâtel, ainsi que les communes bernoises et fribourgeoises dont il a été question pour des subventions.

On a décidé à l'unanimité de tenir le 27 avril une seconde réunion pour prendre des résolutions définitives. Dans l'intervalle, le texte de ces résolutions et les statuts à constituer seront préparés par une commission de neuf membres, dans laquelle le gouvernement de Neuchâtel est représenté par MM. Jeanhenry, Martin et Soguel.

Cette commission s'est réunie immédiatement. Les délégués de Neuchâtel ont insisté pour que le tracé soit aussi direct que possible et ne passe pas par Laupen.

Athènes, 9 mars (10 h. 1/2 soir). — Voici le résumé de la réponse officielle de la Grèce à la note collective des puissances :

« La Grèce demande l'annexion de la Crète au nom de ses droits historiques, au nom de la communauté de race et de religion. Elle déclare toutefois qu'elle serait disposée à retirer sa flotte dans le cas où les puissances remettraient à l'armée grecque l'œuvre de pacification, après l'accomplissement de laquelle les Crétois exprimeraient librement leur opinion. »

Corfou, 9 mars. — Le bruit court que la Turquie soulèverait des difficultés au passage des vapeurs transportant des troupes grecques par le détroit de Prevesa.

La Canée, 9 mars. — Les habitants musulmans de Candano et de Selino sont partis pour Paliokora, où ils sont actuellement hors de danger.

— L'amiral Canevaro, commandant des forces internationales en Crète, a signifié au vice-consul de Grèce que sa présence n'était plus possible et qu'il eût à partir.

— Les amiraux ont télégraphié à leurs gouvernements respectifs pour demander l'envoi immédiat d'un bataillon de 600 hommes pour maintenir l'ordre dans les grandes villes.

Rome, 9 mars. — La Tribuna publie une interview de son correspondant d'Athènes avec le roi Georges, qui dit qu'il est impossible que la Grèce prospère sans obtenir de justes frontières lui permettant de se mouvoir librement. Que l'on fasse procéder en Crète à un libre plébiscite, ajoute le roi ; si les Crétois votent contre l'annexion, la Grèce retirera ses navires et ses soldats.

Paris, 9 mars. — La plupart des journaux constatent que la réponse de la Grèce est empreinte de modération et exposée en termes qui en atténuent beaucoup la portée.

Londres, 9 mars. — Le correspondant d'Athènes du Daily Chronicle apprend de source autorisée que les représentants de la Grèce à l'étranger sont autorisés à déclarer aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que la Grèce serait disposée à reconnaître la souveraineté du sultan, à rappeler sa flotte et à placer ses troupes sous le commandement d'un représentant des puissances d'un rang supérieur à celui du colonel Vassos, à condi-

tion qu'après le rétablissement de l'ordre les puissances autorisent le plébiscite.

Rio de Janeiro, 9 mars. — La situation empire. Le colonel Gentil Castro a été assassiné. M. Ouropreto a réussi à échapper à ses agresseurs. Les troupes protègent les journaux *Commercio* et *Brasile*. Un régiment d'artillerie est parti pour Bahia.

Washington, 9 mars. — Le capitaine de flibustiers Hart a été condamné à deux ans de prison pour avoir organisé les expéditions à Cuba.

Choses et autres

Condition singulière. — Chaque fois qu'il engageait un nouveau domestique, un avare lui demandait s'il savait siffler, en l'avertissant que cette condition était indispensable à ses yeux.

Quelqu'un s'étant informé auprès de lui du motif pour lequel il agissait ainsi, l'avare répondit :

« Etant forcé d'envoyer mon domestique seul à la cave pour tirer du vin au tonneau, j'exige qu'il siffle pendant cette opération. De cette façon j'ai la garantie qu'il ne boit pas. »

Extrait de la Feuille officielle

Publications matrimoniales

Le citoyen Louis-Alfred Gerber, guillocheur, et demoiselle Laure Emma Bühler, peintre en cadrans, les deux domiciliés au Locle, ont conclu entre eux un contrat de mariage qui stipule le régime de la séparation de biens.

Dame Emma Haller née Barbezat, domiciliée à Fleurier, rend publique la demande en séparation de biens qu'elle a formée devant le tribunal civil du Val-de-Travers contre son mari Emile Haller, représentant de commerce, au même lieu.

Notifications édictales

Sont cités à comparaître : Marc-Auguste Benoit, pivotier, précédemment à la Chaux-de-Fonds, le 11 mars 1897, à 9 heures du matin, au bâtiment des prisons de la Chaux-de-Fonds, devant le juge d'instruction. Prévention : Abandon de famille.

Auguste Perrenoud-le-Favre, originaire des Ponts et de la Sagne, charpentier, précédemment aux Ponts, le vendredi 19 mars 1897, à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville du Locle, devant le tribunal correctionnel. Prévention : Vol de billets de chemin de fer.

L. Plaisant, d'Albret, Z. Thorel, artistes lyriques, précédemment à la Chaux-de-Fonds, le samedi 27 mars 1897, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, devant le tribunal de police. Préventions : Injures, diffamation, scandale public.

Le tribunal correctionnel du Locle a condamné par défaut :

Henri-Jules Faghel-dit-Marius, menuisier, originaire de Belgique, précédemment au Locle, prévenu de vol, à un mois d'emprisonnement et aux frais liquidés à 43 fr. 50.

Bénéfices d'inventaire

De Jean-Adam Ozoley, originaire de Bercher (Vaud), domicilié à Neuchâtel, décédé à Lausanne, où il était en séjour. Inscriptions au greffe de paix de Neuchâtel jusqu'au 3 avril 1897. Liquidation le 6 avril 1897, à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville de Neuchâtel.

De Julie-Henriette Gédet née Etienne, originaire de Vallamand (Vaud), domiciliée à Buttet, où elle est décédée. Inscriptions au greffe de paix de Môtiers jusqu'au 6 avril 1897. Liquidation le 10 avril 1897, à 2 1/2 heures du soir, à l'hôtel de ville de Môtiers.

Avis divers

Dépôt a été fait au greffe de paix de Saint-Aubin de l'acte de décès de demoiselle Julie-Marguerite Rougement, ressortissante de Saint-Aubin Sauges, décédée à Paris le 6 janvier 1897.

Ce dépôt est effectué en vue de faire courir les délais pour l'acceptation de la succession de la défunte.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Des 6 et 8 mars 1897

Recensement de la population en Janvier 1897 :
1897 : 31,157 habitants,
1896 : 30,271 »
Augmentation : 886 habitants.

Naissances

Morel Jeanne-Marguerite, fille de Louis, graveur, et de Jeanne-Marguerite née Scherer, Neuchâteloise.

Louis, fils illégitime, Bernois.
Wuilleumier André, fils de Numa, boitier, et de Juliette née Langel, Neuchâteloise et Bernoise.

Wasserfallen Ida, fille de Friedrich, charpentier, et de Anna née Pfister, Bernoise.

Amstutz Paul-Ernest, fils de Auguste, boitier, et de Mathilde née Dubois, Bernoise.

Frida-Angèle, fille illégitime, Bernoise.
Charles-Arnold, fils illégitime, Français.

Promesses de mariage

Robert-Nicoud Charles-Edouard, comptable,

Neuchâtelois, et Jeanmonod Emma, horlogère, Vandoise.

Schwab Eugène-Arthur, horloger, et Guérard Marie-Céline à Nancy.

Calame Henri, agriculteur, et Sandoz Bertha, horlogère, tous deux Neuchâtelois.

Mariages civils

Gerne Jean, mécanicien, et Hofmann Margritha, doreuse, tous deux Bernois.

Kaderli Jean-Hermann, remonteur, Soleurois, et Jean-Petit Matile née Dubois Louise-Amanda, horlogère, Neuchâteloise.

Jeanrenaud Jules-Arnold, pierriste, Neuchâtelois, et Marrer née Wittwer Louise, couturière, Soleuroise.

Marthaler Christian, employé au téléphone, et Baumann Lina, cuisinière, tous deux Bernois.

Vuille Ernest, graveur, Bernois, et Perret Augustine-Emilie, Neuchâteloise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière.)

21559. Gavazzoli Estelle-Adèle, fille de Macédonius et de Adèle Estelle née Jacot, Italienne, née le 27 janvier 1897.

21560. Pœhn née Bienz Cécile, épouse de Emile-Johann, Américaine, née le 15 avril 1865.

21561. Gerber née Meyer Maria-Joséphina, épouse de Samuel, Bernoise, née le 2 juin 1837.

21562. Ida-Anna, fille illégitime, Soleuroise, née le 15 février 1897.

21563. Zanzola Antoine Joseph, fils de Michel et de Marie-Clémence Péquignot, Italien, né le 1^{er} mars 1897.

21564. Rose-Henriette, fille illégitime, Bernoise, née le 14 février 1897.

Parmi les nombreux remèdes préconisés contre les **Rhumatismes et la Goutte**, le véritable Pain-Expeller à la marque « Ancre » jouit toujours d'une supériorité incontestée. Loim d'être un remède secret, le Pain-Expeller est préparé d'après une formule magistrale dûment contrôlée et peut être recommandé à tout malade comme remède d'une efficacité indiscutable. Après avoir essayé d'autres médicaments pompeusement annoncés, les malades reviennent toujours

au Pain-Expeller,

éclatante preuve de ses qualités hors ligne. Les malades se sont bientôt convaincus que pour conjurer promptement : **Douleurs Rhumatismales et Sciatiques** ainsi que **maux de Tête, de Dents et de Dos, Points de Côté** etc. il n'y rien de tel que le Pain-Expeller. Son prix modéré 1 fr. et 2 frs. le flacon, le met à la portée de tout le monde; les cures merveilleuses obtenues sont de sûrs garants que l'argent ne sera pas dépensé en vain. Se méfier de contrefaçons et n'accepter que le Pain-Expeller à la marque « Ancre ». F.-A.-RICHTER & Co., Olten. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies.

Linge de toilette

Essuie-mains, Torchons, le mètre dep. 15 c. à 1 fr. 45. Serviettes blanches, fr. 3.60 à 12.— Nappages. Toiles coton, depuis 12 c., toutes largeurs et qualités. Bazin bl. satiné, double largeur, 95 c. jusqu'à fr. 1.95. Indiennes, Limoges pour enfourrages. Echantillons franco. Prix du gros.

Dépôt de fabriques **ALFRED GYGER**, Gros et Détail, **NEUCHÂTEL**. 2420-12

CANCER

Tumeurs, Squirres, Ulcères, Loupes, Kystes, Guérison certaine sans opération.

De nombreux certificats sont à disposition, Mme Sussey seule possédant la **Spécifique JAMIN**, ayant pendant quinze ans suivi sa méthode, reçoit les mardis et vendredis, **Villa les Délices**, à **VALARD** (Haute-Savoie), près Chêne-Thonex. — Affranchir par 25 c. 2147-5

J'ai fait l'épreuve de votre échantillon de **Cacao à l'Avoine de Cassel** et j'ai obtenu de bons résultats de nutrition, surtout chez une jeune fille qui souffre d'un abcès chronique à l'estomac. C'est le seul aliment qui n'a pas répugné à la malade.

Le docteur Rath, Conseiller de santé à Göttingue.

Pilules laxatives universelles

préparées par la **Société des Pharmaciens LA CHAUX-DE-FONDS**

Purgatives, dépuratives, anti-glaireuses et anti-bileuses sont sérieusement recommandées contre la constipation, les embarras gastriques, dans les maladies du foie et comme dépuratif.

Prix de la boîte : 1 franc.

Dépôts à la Chaux-de-Fonds et au Locle dans toutes les pharmacies. 14159-47*

A Neuchâtel, L'IMPARTIAL est en vente à la librairie Guyot.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

BANQUE FÉDÉRALE

(Société Anonyme)

LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, 9 Mars 1897.

Nous sommes aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, en un comptant, moins 1/2 %, de commission, de papier bancaire sur :

Table of exchange rates for various locations including Paris, Amsterdam, Berlin, London, and others, listing rates for different terms and currencies.

GRANDES ENCHÈRES PUBLIQUES d'un atelier matériel et marchandises de fabricant d'aiguilles.

L'administration de la masse en faillite EDOUARD BOVY fera vendre aux enchères publiques, le lundi 22 mars 1897, à 10 h. du matin, au domicile, rue des Granges 14, à La Chaux-de-Fonds :

- List of items for auction including tools, machinery, and materials: 4 outils à river les minutes, 1 machine à tailler les couronnes et accessoires, etc.

- Continuation of auction items: 1 balancier Darier, 2 balanciers à béquille, 2 balanciers double vis centrifuge, etc.

Vente publique mobilière

Lundi 22 mars courant, dès 1 heure après midi, M. JEAN STEIGER, fermier aux Convers, commune de Renan, exposera en vente publique et volontaire en son domicile et sous de favorables conditions, savoir :

Un cheval de trait, 5 bonnes vaches laitières, 4 porcs mi-gras, 3 charrs à échelles, 1 char à bécette sur ressorts, 1 battoir avec manège, 1 hache-paille, 1 concasseur, 1 charrue avec accessoires, etc.

AVIS

La soussignée déclare que sa nièce, Anna ZELTNER, n'est plus engagée chez elle et qu'elle ne reconnaît aucune dette contractée par elle.



L'usage du Cacao Van Houten comme boisson et fortifiant devient tous les jours plus générale. Il constitue le meilleur Chocolat liquide.

MARIAGES Alliance des Familles

90, rue de la Demoiselle 90. — LA CHAUX-DE-FONDS Maison de 1^{er} ordre Discretion absolue. On ne répond pas aux lettres sous initiales. — S'adresser par lettres ou directement à Mme la Gérante. 3473-1



GRAINES potagères et de fleurs de choix

Semences agricoles sélectionnées Assortiment complet de graminées pour prairies et gazons. — Trèfles, Luzerne, Espargette, Avoine, Blé, Orge pour semences, etc. 3472-6 Oignons à fleurs : Begonia, Dahlias, Glaïeuls, Montbretia, Tubercules.

Gustave HOCH

11, rue Neuve 11. — LA CHAUX-DE-FONDS

Maison placée sous le contrôle de la Station fédérale des essais de semences à Zurich.

Confitures économiques de SAXON Valais

Fabrication nouvelle garantie pure, utilisant exclusivement les pulpes de fruits. Qualité excellente. Economie sensible sur les confitures de ménage.

Abricots, Reines-Claude, détail, 60 cent. le demi-kilo Coings, Pruneaux, 50 Rabais par seaux de 5, 10 et 20 kilos. En vente dans les principaux magasins d'articles de consommation. Dépositaires généraux pour le canton de Neuchâtel et le Jura bernois : 3474-6 MM. Henri GRANDJEAN et COURVOISIER, Chaux-de-Fonds et Colombier

Le D^r VERREY

Privat-Docteur d'ophtalmologie à l'Université de Lausanne, cessera dès le milieu de Mars ses consultations à La Chaux-de-Fonds. Il recevra encore les Mercredis 10 et 17 Mars, de 3 heures et demie à 6 heures. 8690-3

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

La Commune de la Chaux-de-Fonds exposera en vente par voie d'enchères publiques, l'immeuble qu'elle possède au Valanvron, lieu dit au Bas-des-Brandt. Cet immeuble, qui appartenait à l'ancienne Chambre de Charité, comprend : Une maison à l'usage d'habitation, grange, écurie et remise, assurée contre l'incendie pour 6500 fr. H-423 c Des terres, en nature de jardin, pré, pâturage et forêt; le tout d'une contenance de 267,749 mètres carrés. La vente aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la Justice de Paix, le mardi 15 mars 1897, dès les 2 heures de l'après-midi. Elle deviendra définitive dès qu'elle aura été ratifiée par le Conseil Général de la Commune et par le Conseil d'Etat. S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M. Calame, fermier, Valanvron n° 9, et pour prendre connaissance des conditions de la vente, à l'Etude de MM. LEUBA & GALLANDRE. 2560-2

Demande d'emploi

Un ménage sans enfants, expérimenté, cherche Gérance d'une Société de Consommation ou d'un Magasin. — S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL. 3219-1

Rhumatisme.

Depuis peu j'ai suivi le traitement que m'a fait suivre la Polyclinique privée de Glaris, je n'ai plus éprouvé de douleurs rhumatismales, ni de frissons et faiblesse. Je vous remercie beaucoup de m'avoir si bien soigné par correspondance et vous pouvez être assuré que je m'adresserai encore à vous en cas de nouvelle maladie. Montmelon s/St-Ursanne, le 7 Déc. 1896. Jos. Villat, instituteur. ●● Pour légalisation de la signature de Jos. Villat : Le Maire A. Girardin. ●● Adresse : « Polyclinique privée, Kirchgasse 405, Glaris. » N° 7.

IMMEUBLE A VENDRE

A vendre dans le quartier de l'Ouest, à la rue de la Demoiselle, un immeuble de bon rapport, ayant jardin d'agrément, cour et lessiverie. — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75. 3321-2

A LOUER

de suite ou pour époque à convenir, un PIGNON de 2 pièces, cuisine et dépendances. Prix mensuel, 31 fr. 25, eau comprise. H 568 c S'adresser au notaire A. BERSOT, rue Léopold Robert 4. 3317-2

Avoine

A vendre de l'avoine printanière pour semens. — S'adresser à M. Aurèle Ducommun, Valanvron 30. 3339-2

Beurre pour fondre à fr. 1.25 la livre Morue salée et dessalée COMESTIBLES STEIGER 4, rue de la Balance 4.

Place d'avenir HORLOGER

Une maison de Genève cherche, pour la gérance d'un de ses magasins, un horloger capable et disposant d'un certain capital. — Offres, sous P. V. 230, Poste restante STAND-GENÈVE. 3275-1



Sont arrivées en grand choix au GRAND BAZAR du 9500-161 PANIER FLEURI Modèles nouveaux. Solidité garantie. Prix modiques. Toujours 60 pièces en magasin. Toutes nos poussettes proviennent uniquement de la renommée Fabrique suisse SENDER, de Schaffhouse.

Serrurerie p^r bâtiments

OUTILS ANGLAIS pour menuisiers, charpentiers, etc.

Outils d'Agriculture AU 6737-54

Magasin de Fers Guillaume NUSSLÉ

3, Rue Léopold-Robert, 3 RÉVOLVERS Carabines - flobert Munitions

A vendre

à bas prix : 1 potager avec bouilloire, N° 11 ; 1 potager avec bouilloire, N° 13 ; 1 potager avec bouilloire, à deux trous ; 1 potager usagé, à quatre trous, N° 11 ; 1 potager usagé, à quatre trous, N° 12 ; 1 potager neuf, à quatre trous, N° 11 ; 1 potager neuf, à quatre trous, N° 12 ; 1 potager français. — S'adresser chez M. N. BLOCH, rue du Marché 1. 3227-4

Machines à numérotter AWALLER CHAUX-DE-FONDS

14226-185

Un jeune homme

au courant du commerce et disposant d'un certain capital, désire entrer comme associé dans une maison de la place. Adresser les offres sous chiffres Jo. 569 C., à Haasenstein & Vogler. 3319-2

AJUSTEUR de couronnes

actif, connaissant bien sa partie et de bonne conduite.

Occasion

Pour cause de cessation de commerce, à vendre 8 cartons de MONTRES sav. arg., mouv. Parrenin, ancre, 11 1/2 lig.; plus 18 cartons de mouvements remontoirs cylindre, Manzoni; 12 cartons de mouvements 19 lig., remontoirs ancre, Parrenin. Les échappements sont faits. Voir échantillons au bureau de l'IMPARTIAL et adresser les offres avec prix chez M. Emile Bohner, représentant de commerce, rue du Temple 5, Locle. 3244-1

Pierristes

On occuperait 20 bons ouvriers grandisseurs et tourneurs, soit à la maison ou ceux qui préfèrent peuvent entrer à l'atelier. — S'adr. à M. C. MOJONNY fils, pierriste, à Yverdon (Vaud). À la même adresse, on demande une FILLE de confiance pour le calibrage. Rétribution immédiate. 3400-2

Pour cause de départ LIQUIDATION de 2010-4 MONTRES égrenées en tous genres Or, Argent, Acier et Métal. Prix réduits.



Rodolphe Uhlmann Rue Daniel-JeanRichard 21

Horlogerie. On entreprendrait encore une grosse de terminages par semaine en petites et grandes pièces ancre et cylindre. — Adresser les offres, sous J. B. L. 3238, au Bureau de l'IMPARTIAL. 3233-1

Graveurs et Guillocheurs

Pour cause de santé, à remettre de suite ou pour le 23 avril un atelier de graveurs et guillocheurs en pleine activité et avec une clientèle assurée. — Déposer les offres, sous chiffres G. 3342, au bureau de l'IMPARTIAL. 3342-2*

J. Fournier

sera à la Chaux-de-Fonds du 15 mars au 15 avril. 3343-8 VINS de la maison Jules RÉGNIER & Cie, Dijon. FINE CHAMPAGNE GONZALÈS, à Cognac. Du dépôt d'Yverdon, Vins assortis en bouteilles. — VIEUX MARC de BOURGOGNE. 3344-2*

AVIS AUX PARENTS !

Un jeune garçon de 13 à 15 ans aurait l'occasion d'apprendre à fond la langue allemande dans un village bernois. Bonnes classes primaires. Vie de famille. Paiement 180 à 200 fr. par an. Entrée selon convenance. — Pour renseignements, s'adresser rue de Bel-Air 8b, au 1^{er} étage à gauche. 3364-2

Demande d'emprunt

Contre bonnes garanties hypothécaires, on cherche à emprunter la somme de 10,000 fr. Etude de G. Leuba, avoc. et Ch.-E. Gallandre, not. H-510-c RUE DU PARC 50 3014-3

APPARTEMENT

A louer pour St-Martin prochaine, rue Léopold-Robert 18, au 3^{me} étage, 5 chambres, dont 3 grandes, alcôve, cuisine et dépendances, part à un séchoir, exposé au soleil côté midi et ouest. — S'adresser au 1^{er} étage, même maison. 3502-3

Pension et Logement

à remettre immédiatement ou pour St-Georges. La pension jouit d'une bonne clientèle et sa situation est très favorable. S'adresser à Mme JAVET, maîtresse de pension, à Cernier. n-252 c 3362-2

Chaud-Lait

Tous les matins et tous les soirs, on peut avoir du chaud-lait de chèvres, ainsi que des ŒUFS FRAIS, rue de la Paix 90. 3345-5 A la même adresse, à louer une grande chambre non meublée.

Reçu un nouveau choix de FRANGES A BOULES pour rideaux dans les teintes nouvelles. MALLES de VOYAGE. VALISES. COURROIES. PLAIDS pour Dames. SACOCHES pour sommelières. TOILES CIRÉES en tous genres. TOILES CIRÉES pour tablars. TAPIS en toile cirée. LINOLÉUM, PASSAGES. AU 1437-279 BAZAR NEUCHÂTELOIS Vente au comptant Escompte 3 %

il vous a promis l'appui de son bras, celui de sa bourse. Il connaît Haïm-Dourani ; il sait de quoi il est capable. Peut-être pourra-t-il nous procurer un autre éléphant, ou nous fournir tout au moins l'occasion de l'acheter.

— Vous avez raison, Henri, répliqua Raoul, c'est à Patna qu'il nous faut nous rendre, si on nous laisse sortir d'ici.

— Alors, s'écria Brien, nous mettons le cap sur Patna. Je ne suis pas fâché de quitter leur baraque. Il y a ici une odeur comme qui dirait d'un certain parfum qui ne me va que tout juste.

— Mais nous laissera-t-on partir ? demanda le jeune créole.

— Nous allons toujours essayer, fit Brien. Si on nous arrête, nous ferons ce que nous pourrons pour nous échapper et chacun tirera du côté de Patna.

— Remarquez, Henri, dit à son tour M. de Blignac, qu'ici nous sommes dans les griffes de Bahour-Sing et de son gourou, mais qu'à Patna nous relevons de l'autorité anglaise. Je sais bien que nous avons toujours sur le dos l'histoire du vol de l'éléphant et le meurtre des fakirs, mais Fiferlin est rendu aujourd'hui et nous nous sommes défendus contre les fakirs. Je vous avoue que je serai plus tranquille à Patna et que je veux prendre conseil du major Valérian.

— Nous ne prenons pas congé de Bahour-Sing ?

— Vous peut-être. Tâchez de le voir. Voudra-t-il vous accueillir seulement ?

Henri se dirigea vers le palais et revint quelques instants plus tard ; il n'avait pu être admis auprès du prince, mais celui-ci lui avait fait répondre par un de ses officiers que les Français pouvaient se retirer et sortir de Béhar.

C'était un congé en bonne et due forme.

Ils ne se le firent pas répéter deux fois.

A la tombée du jour, ils quittaient le Palais des Roses et gagnaient la ville de Béhar. Là ils étaient certains de trouver un caravansérail et de pouvoir passer la nuit.

Ils n'avaient pas franchi les grilles du Palais des Roses, qu'ils s'aperçurent qu'ils étaient suivis. Une ombre se glissait derrière eux. Mais au premier tournant de route, cette ombre disparut et ils purent entrer dans la ville sans être inquiétés.

Il y régnait une animation extraordinaire. Les fêtes y avaient attiré une affluence considérable de pèlerins. Les auberges, les maisons, les caravansérails étaient bondés. Ils eurent grand-peine à trouver une place dans un caravansérail énorme déjà rempli de voyageurs, les uns Anglais, en petit nombre, attirés par la curiosité, les autres Hindous, venus de fort loin par dévotion et par fanatisme.

Yambo, dans cette circonstance, était très utile ; précieux interprète, il eût été matériellement impossible d'obtenir quoi que ce fût sans lui.

A l'extrémité du bâtiment, une maison énorme, carrée, à toit plat, à terrasse avec une cour au milieu. Tous les caravansérails d'Orient sont bâtis, de même que les bungalows, sur le même modèle. Tout au bout du bâtiment ils avaient fini par obtenir une chambre, avec quatre nattes servant de lits.

Ils n'étaient pas installés que Yambo prêta l'oreille.

— Nous sommes mal tombés, la maison est pleine de Bilhs. S'ils savent qu'à côté d'eux se trouvent des voyageurs français, ils essaieront certainement de leur jouer

quelque méchant tour dont le moindre serait de les dévaliser.

Les Bilhs sont des tribus nombreuses de montagnards qui occupent les hauts plateaux du milieu de l'Inde, et que la force anglaise a vainement essayé de réduire. Ils attaquent les caravanes, les convois et les pillent. Quant aux voyageurs isolés, ils ne sauraient, bien entendu, traverser le pays sans être étranglés.

La plupart du temps les caravanes paient une redevance à l'une des tribus de Bilhs, et par ce moyen traversent les autres sans être inquiétées.

Yambo sortit aussitôt du caravansérail. Il devait trouver dans Béhar une charrette attelée de deux bufflons, qui transporterait les trois Français jusqu'à Patna.

Il revint tout courant. Il affirmait avoir croisé à l'entrée de l'auberge sir Joë Egerton accompagné d'un Hindou.

— Nous devons bien nous attendre, fit Henri, à ce que nos traces soient relevées pas à pas. Jusqu'à ce que nous ayons pu leur brûler la politesse, toutes nos démarches seront connues des espions attachés à nous.

— Ici, nous ne courons pas grand risque, reprit Raoul, on ne nous attaquera pas dans cette chambre. On doit bien se douter que nous avons des revolvers et que nous brûlerions le premier qui oserait franchir malgré nous le seuil de notre porte.

Yambo retourna à la recherche de la charrette, et fut assez heureux pour conclure un marché onéreux, sans doute, mais qui était à l'avantage des voyageurs, car, dans la circonstance, il ne s'agissait pas de marchander. Il avait pu se procurer une petite charrette de voyage recouverte d'une bâche et attelée de deux bufflons vigoureux.

Il éprouvait, en rejoignant ses maîtres, une nouvelle surprise : les Bilhs qui occupaient les chambres voisines étaient partis précipitamment. Les pièces étaient désertes.

— Ils doivent préparer quelque mauvais coup, dit Yambo en hochant la tête ; pourvu que ce ne soit pas à notre intention.

— Où sont les bufflons ? demanda Henri d'Alreimpe.

— Dans cette étable que vous voyez là en face, au haut de la cour. La charrette est remise sous un hangar, tout à côté.

La vaste cour était éclairée par des torches à poste fixe et par des lanternes ; car les Hindous, de même que les Chinois, sont très forts sur les illuminations. Dans tout l'Extrême-Orient, il n'y a pas de fêtes sans lanternes.

La fenêtre de la chambre où se trouvaient M. de Blignac et ses compagnons était au premier étage. Elle occupait le bord de l'angle de la cour. Au-dessus, les terrasses. Et derrière le caravansérail, la campagne, les hautes herbes, car l'auberge est bâtie à l'un des bouts de la ville.

M. de Blignac avait fait éteindre la bougie. La vue de sir Joë lui donnait également des soupçons. Il se disait que là où se rencontrait le méchant bossu, il y avait tout à craindre.

Par la fenêtre ouverte, il regardait dans la cour.

Des allées et venues attirèrent son attention. Des groupes se formaient, on y parlait avec animation. Les voix parvenaient jusqu'à ses oreilles.

Bientôt cette véhémence devint de la fureur.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILIÉS

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5⁵⁰; trois mois, fr. 3.

La Princesse Maya-Niama

PAR

GEORGES PRADEL

Refoulés dans Patna, ils se réfugiaient fatalement au comptoir de M. d'Alreimpe. Et il en avait promptement la preuve, car la dépêche de cette vieille bête de Chamoin n'était pas plus tôt déposée au télégraphe qu'elle se trouvait dans les mains du gourou.

Le lendemain, la route du Béhar était libre et Haïm avait amené M. de Blignac et ses amis au point voulu. C'était par l'ordre d'Haïm que la négresse, à un endroit indiqué à l'avance, tout juste devant le comptoir d'Alreimpe, avait soulevé l'un des mantelets du palanquin, de façon à permettre à Raoul d'entrevoir la *Perte Jaune*.

Et c'était aussi parce qu'il l'avait bien voulu que, pendant la halte, M. de Blignac avait pu s'approcher de Maya-Niama et échanger avec elle quelques paroles.

En le voyant, Niama avait tout oublié, et les soupçons que le gourou avait fait naître dans son cœur, et la jalousie qui la faisait tant souffrir.

— Sauve moi ! délivre-moi ! avait elle dit en se jetant éperdue dans les bras du bien-aimé.

Ah ! si elle avait prononcé une seule parole !...

Au moment de la première audience, Maya-Niama, contrairement à ce qu'avait affirmé Haïm-Dourani, se trouvait au Palais des Roses.

Au milieu de la troupe des nautchies, le visage scrupuleusement voilé, elle avait assisté, dans l'une des tribunes de l'hippodrome, aux combats des animaux et aux joutes des gladiateurs. Mais ces jeux n'avaient pu distraire un seul de ses regards. Elle n'avait d'yeux que pour la tribune de Bahour-Sing. N'y voyait-elle pas Raoul de Blignac causant avec son ennemie mortelle, avec celle qui se nommait jadis Grâce Hautrope et qu'il avait failli épouser ?

Alors, affreusement torturée, elle avait commencé à croire que le gourou pouvait bien lui avoir dit la vérité. A travers son voile elle les voyait se parler, Grâce penchant la tête, et ses cheveux effleurant le visage de Raoul. Et elle sentait naître une haine immense, insurmontable

pour cet homme qu'elle adorait et qui la trompait si effrontément.

Ah ! que les heures s'étaient trainées lentes et cruelles, qu'elle avait maudit l'existence, qu'elle avait appelé la mort !

Au milieu de la nuit, Haïm était entré dans la chambre qu'elle occupait dans une aile écartée du Palais des Roses.

— Il faut venir, lui avait-il dit d'une voix sourde, il faut me suivre, il faut voir !

— Je suis prête, répondit-elle, je te suis, je veux apprendre.

— Mais tu jures de ne pas faire un mouvement, de ne pas prononcer une parole, de ne pas pousser un cri ?

— Je le jure, répondit-elle.

Et prenant un petit kandjar à une panoplie :

— Frappe moi si je manque à mon serment.

Il la tenait par la main et tous deux, dans l'obscurité, pareils à ces ombres maudites qui glissent furtivement dans l'enfer du Dante, ils traversaient les longues galeries désertes et les immenses salles vides et noires.

Au loin, dans le fond du Palais, les tintements de l'orchestre, les chants et les bruits de l'orgie montaient à eux par bouffées. Les coups de tam-tam, les notes aiguës des cuivres et des fifres, les hurlements des nautchies affolées arrivaient jusqu'à eux, puis tout retombait brusquement dans le silence.

— Nous sommes arrivés, lui dit-il tout à coup à voix basse. Pas de bruit. Reste là et regarde.

Pendant quelques instants il l'avait quittée.

Attentive, anxieuse, tremblante, elle avait obéi.

Un bruit strident couvrait pour elle ceux qui venaient du côté opposé du palais, c'étaient les battements de son cœur qui heurtaient violemment sa poitrine.

Et haletante, éperdue, sentant la terre manquer sous ses pas, elle se répétait à elle même :

— Je veux voir, je veux voir !

Un coup sec, un ressort qui venait d'être poussé à quelques pas. Une draperie glissait sans bruit sur une tringle, et elle avait devant elle une grande lueur. C'était une glace énorme, dépolie, qui tenait dans toute sa largeur un double panneau.

La glace dépolie était mise en mouvement, elle glissait dans sa rainure. A sa place se trouvait maintenant une autre glace sans tain.

A travers, on apercevait le boudoir occupé par lady Richemond.

Et alors, elle vit, la malheureuse !... Elle vit Raoul, son Raoul, dans les bras de Grâce, et lui rendant caresse pour caresse !

.....

XI

Suivons la pauvre désespérée, que les fakirs emportent au pas de course.

Haïm triomphe.

Dans les yeux du gourou brille une lueur de joie féroce.

Les lourdes draperies qui séparent la cour de marbre de l'intérieur du Palais des Roses ne sont pas plus tôt retombées qu'il se retourne et qu'à travers l'espace il envoie un dernier geste de menace et de défi à son ennemi.

C'est l'arrêt de mort de Raoul et de ses compagnons.

Où qu'ils soient, où qu'ils se cachent, il saura bien les retrouver et les rejoindre.

Le palanquin de santal retournait prendre sa place dans la terrible procession du Vœu du Lotus.

A quelque distance du palais, le cortège demeurait stationnaire.

Un grand silence s'était fait.

Prosternée dans la poussière, la foule des fakirs attendait. Les bonzes, les brahmines, la tête baissée, les mains étendues, semblaient adresser de ferventes prières à la trinité trois fois sainte de Brahma, Wichnou, Scyva.

Parfois, un éléphant sacré agitait sa grosse tête, et la cloche d'argent qu'il portait au cou rendait un son lugubre au milieu de ce silence de mort.

Le fanatisme de cette foule, adroitement, savamment excité par le gourou et l'innombrable personnel qu'il tenait en main, était porté à son plus haut point d'exaltation.

Haïm-Dourani ignorait le dicton italien : *La donna è mobile*, mais il savait combien la foule est changeante, fragile parfois dans ses impressions, ses colères et ses rancunes.

Il ne se dissimulait pas qu'il jouait grosse partie, qu'il courait de grands risques.

Un mot échangé entre Niama et Raoul, et ce dernier démontrait son innocence, prouvait à celle-ci le piège infâme dans lequel elle était tombée, et la *Perle Jaune* allait reprendre sa place sur le cœur du bien-aimé.

Aussi, jusqu'à un certain point, la foule, qui s'était tue, qui attendait et priait, la face dans le sable de la route, insensible aux morsures du soleil, savait-elle à quoi s'en tenir. Elle croyait qu'on voulait lui enlever une nautchie consacrée au vœu du Lotus. Et, anxieuse, elle comptait les minutes, les secondes, pour savoir si la *Perle Jaune* lui serait rendue.

Si on la lui refusait !... Cette foule, à un signe d'Haïm-Dourani, se ruerait sur le Palais des Roses et le mettrait à sac, égorgerait tout, comme ces forces brutales et idiotes qui deviennent pareilles à une hydre enragée et dévorent tout ce qu'elles rencontrent.

Tout à coup, une clameur, un hurlement sauvage, féroce, s'éleva dans l'air.

Le palanquin de santal venait d'apparaître au sommet de l'escalier de pierre du Palais des Roses.

Les fakirs l'exhaussaient sur leurs épaules, les mantelets en étaient relevés et la *Perle Jaune*, dans un nuage de gaze, apparaissait comme une divinité, comme une expression de Scyva elle-même.

Alors ce fut du délire. Les longs cris des fakirs, les chants des brahmes, les coups répétés des gongs et des tams-tams formaient un charivari épouvantable. Les fana-

tiques se ruaient à corps perdu sous les pieds des éléphants sacrés, ou se poignardaient, se zébraient de coups de kandjar, se soumettant à des mutilations horribles.

Et à un ordre d'Haïm, la pauvre Niama fut enlevée de son palanquin et transportée dans l'haoudah d'un éléphant sacré, caparaçonné de harnais d'or.

La procession reprit sa marche triomphale cette fois. Les chants et les cris d'allégresse, les contorsions des fakirs, tout était épouvantable dans cette scène sauvage.

Et assise dans l'haoudah étincelant et chargé de pierrieres, la pauvre Maya-Niama pleurait.

— Perdue ! perdue !.. répétait-elle. Ah ! la mort ne viendra donc pas !

La procession retournait à Béhar.

Béhar est encombré de pagodes, de couvents, de temples et de topes, les uns entretenus avec soin, d'autres tombant en ruines.

Le gourou conduisait Niama à un temple énorme qui devait lui servir de prison pendant quelques jours encore. De là, elle partirait pour une destination inconnue.

Il savait que Bahour-Sing, par crainte des Anglais, ne donnerait jamais l'ordre d'arrêter les Français et de les faire mourir.

M. d'Alreimpe, commerçant notable, aurait poursuivi avec acharnement les assassins de son fils, et puis Haïm, nous le savons, avait pour principe d'éviter le scandale toutes les fois qu'il pouvait le faire.

Il était bien certain, d'ailleurs, de retrouver ces quatre hommes et de les faire tomber dans un de ses pièges.

La foule demeura hors du temple. Et Maya-Niama, précédée de toute une escorte de brahmes et de nautchies, descendit dans les galeries souterraines.

Là, elle retrouva Zulima, à laquelle elle n'adressa pas une parole, et se jetant sur une couchette, elle pleura amèrement.

Zulima s'était retirée et vaquait aux soins du service de sa maîtresse.

Niama, la tête dans les mains, demeura de longues heures écrasée, effondrée sur elle-même, n'ayant plus qu'une idée fixe : la trahison de celui dont volontairement elle s'était à jamais séparée.

La chambre souterraine dans laquelle elle était enfermée était creusée dans la paroi même du roc. Des tentures de cachemire recouvraient la pierre.

Un vélakou entouré d'un verre dépoli jetait une lueur pâle sur ce sépulcre.

Au milieu de sa douleur elle leva la tête.

Tout auprès d'elle, il lui avait semblé entendre une voix murmurer son nom.

— Maya-Niama, disait cette voix assourdie, éteinte, qui parvenait à son oreille comme un écho de l'autre monde. Maya-Niama, pourquoi pleures-tu ? Pourquoi tes sanglots traversent-ils ces pierres et arrivent-ils jusqu'à mon cœur ?

Elle se dressa en sursaut sur sa couche.

— Mon père ! murmura-t-elle, c'est mon père !... Ah ! il ne m'abandonne pas, lui !... Merci, mon Dieu !... Quelqu'un dans son désespoir reste donc à l'abandonnée !

— Pas de bruit ! continua la voix. Zulima va et vient dans la pièce à côté de cette chambre, et elle préviendrait le gourou, car Haïm l'a fait venir et lui a promis, si elle le trahissait encore, de la faire cuire à petit feu dans une chaudière d'huile. N'élève donc pas la voix, chère créature du ciel. Approche ta bouche de l'une des figures de

la tapisserie qui représente le dieu Pho et réponds-moi doucement. Pourquoi verses-tu des larmes si amères ?

— Ah ! mon père, fit la pauvre enfant, parce que celui que j'aime, que j'aimais, m'a trahie, m'a trompée. Je l'ai vu dans les bras d'une autre, de celle qu'il a failli épouser avant moi.

— Chère créature, tu es victime d'une affreuse supercherie. Enivré de haschisch, c'est toi qu'il croyait tenir sur son cœur, c'est toi qu'il appelait, c'est ton nom qu'il avait sur les lèvres. Le haschisch, tu le sais, rend fou. On l'a emmené de là endormi. Il t'aime toujours, il n'a jamais aimé que toi. Je te le promets, je te le jure. J'ai vingt fois risqué ma vie pour t'apporter cette consolation. Je la risquerai encore pour te venir en aide .. Au revoir, mon enfant bien-aimée ! Je ne suis que bien peu de chose, moins que rien, aujourd'hui ; mais, de près comme de loin, mon enfant chérie, dis-toi que ton père veille sur toi et qu'il ne t'abandonnera que lorsque la main toute-puissante de Brahma aura tranché le fil de ses jours.

— Il m'aime ! il m'aime encore ! il m'aime toujours ! il ne m'a pas trahie ! répétait-elle en proie à un véritable délire, et en portant les mains à son cœur dont les battements l'étouffaient.

Elle s'arrêta, s'arrachant les cheveux.

— Et moi qui l'ai renié, qui ai maudit mon amour, moi qui lui ai jeté à la face la bague sacrée qu'il avait mise à mon doigt ! Oh ! pardon ! pardon, Raoul ! pardon, mon bien-aimé ! Quelles tortures ne dois-tu point subir !

Et pourtant un rayon de soleil venait de luire tout à coup au milieu de ce ciel sombre. Elle n'appelait plus la mort ! Elle voulait vivre !... vivre pour pouvoir dire à Raoul que jamais elle n'avait cessé de l'aimer.

Et maintenant il nous faut revenir à M. de Blignac que nous avons laissé se débattant entre les mains des gardes de Bahour-Sing. Ils se bornaient à le maintenir impuissant, à éviter ses coups.

Evidemment, ils avaient des ordres. C'est ce que se disait Henri d'Alreimpe, qui suivait son ami sans mot dire.

Oh ! il devinait parfaitement, à cette heure, le guet-apens dont M. de Blignac avait été victime. Il était certain qu'on l'avait montré à Maya-Niama dans les bras d'une autre femme. Ce qu'il ignorait, c'est que lady Richemond elle-même s'était prêtée à cette ignoble supercherie.

Peu importait, d'ailleurs ; l'effet obtenu était toujours le même.

Que de peines perdues, que de forces inutiles ! Tout était à recommencer. Et encore, si le succès venait couronner leurs efforts, qui leur disait qu'ils ne seraient pas repoussés par Maya-Niama ?

Tout en suivant les gardes qui emmenaient son ami, le jeune créole se faisait ces réflexions.

— Nous sommes entiers. Quatre hommes solides, énergiques, ignorant la peur, et nous avons de l'argent ! Avec tout cela et l'aide de Dieu, à quoi ne peut-on pas prétendre !

Les gardes ramenaient M. de Blignac au kiosque qui lui servait de demeure. Ils l'abandonnèrent là et se retirèrent sans mot dire.

Brien et Yambo étaient accourus, et le vieux matelot surtout avait commencé à se mettre dans une violente colère.

— A-t-on jamais vu ! ces philistins-là qui ramènent

mon capitaine comme le feraient des gendarmes s'il avait couru bordée ! Tas de sales chaudrons, voulez-vous déguerpir, ou vous allez voir de quel bois je me chauffe !

Et il montrait le poing aux soldats de Bahour-Sing, qui lui répondaient par des éclats de rire, ce qui porta l'exaspération de Brien à son comble.

Lorsqu'ils furent réunis, on tint conseil.

— Nous avons été joués comme des enfants, commença Henri d'Alreimpe, et cependant vous et moi, Raoul, nous n'avons pas cessé un seul instant de nous dire que l'on nous préparait une infamie. Maintenant, quel est votre avis ? Que devons-nous faire ?

— Partir au plus vite, répondit Raoul, qui reprenait son sang-froid, et qui désormais, à travers sa douleur et son désespoir, jugeait la situation et les événements avec une lucidité entière. Quitter sur l'heure cette retraite maudite, s'éloigner de ce monstre qui a été toute sa vie pour moi mon mauvais génie.

— Encore faut-il savoir de quel côté nous dirigerons nos pas. A Patna, les fêtes terminées, nous retrouverons lady Richemond. Nous serons en butte à la persécution la plus active, la plus directe. Que faire, alors ? où aller ? Je vous avoue que moi, je m'y perds. A la grâce de Dieu !

— Il faut d'abord savoir où cette pauvre chère créature va être transportée. Le hasard ou plutôt la Providence nous l'apprendront peut-être. Jusque-là, il faut battre la campagne aux environs de Béhar, reprendre notre vie de sauvages, celle que nous avons menée déjà pendant de longs jours. Elle est cruelle, elle est pénible, et si j'osais, Henri, si je ne savais point qu'en parlant ainsi je ferais injure à votre cœur, je vous dirais : Ami, vous avez fait plus que votre devoir ; abandonnez-moi et reprenez votre liberté.

— Oh ! Raoul ! s'écria Henri d'Alreimpe en joignant les mains, vous ai-je jamais donné le droit de parler ainsi ? Le malheur vous aigrirait-il le cœur ? Non, non, vous le savez, mon ami, mon frère, nous triompherons ou nous mourrons ensemble.

— Il n'y a pas de question ni de se quitter, ni de mourir, fit Brien, qui était singulièrement ému, il s'agit seulement de se retourner et faut avouer que ce n'est pas commode, parce que vos sacrés bois, c'est tout rempli de sales bêtes, méchantes comme tout, et qui ne vivent que la nuit, de sorte que des hommes à pied ou à cheval pourraient bien être mangés à la croque au sel par ces gaillards-là. Moi qui vous parle, avec mon vieux cuir de requin de sept ans, je ne dois faire qu'un fichu rosbeef et j'y passerais comme les camarades. Donc, je me résume, c'est pas commode, rapport que nous n'avons plus ce pauvre Fiferlin, qui était si bon garçon. Je ne pouvais pas croire que je m'attacherais tant à une bête. Mais enfin, c'est pas tout ça, faut sortir du baril de goudron dans lequel nous sommes empêtrés, et si M. Henri et vous, mon capitaine, vous ne vous séparez pas, moi et Yambo, nous n'avons pas envie de vous quitter maintenant. Où est-ce que j'irais, moi, d'abord, sans vous ?

— Mes amis, mes chers et bons amis, fit Raoul aux prises avec une émotion violente, dans mon malheur, je ne suis pas abandonné, puisque vous me restez avec votre inaltérable dévouement. Brien a raison, il faut sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes acculés.

— Eh bien ! s'écria Henri, il me vient une idée. Il faut gagner Patna et demander aide et protection au major Thurner. C'est un soldat doublé d'un gentilhomme ;

ALLIANCE EVANGELIQUE

Réunion publique mensuelle mercredi 10 mars, à 8 1/2 heures du soir, à l'Oratoire. 3484-2

COMMIS

exempt du service militaire, connaissant parfaitement les deux langues et tous les travaux de bureau demande place. Références et certificats à disposition. — S'adresser sous chiffres Q. 593 C., à MM. Haassenstein & Vogler. 3479-3

MAGASIN

Pour cas imprévu, à louer pour le 23 avril 1897 un petit magasin avec logement. Prix du loyer, 50 fr. par mois. — S'adresser au rez-de-chaussée à droite ou au 1er étage à gauche, rue du Parc 83. 3483-3

ÉPICERIE

Alfred Schneider - Robert

20, Rue Fritz-Courvoisier 20.

Cacao à l'Avoine de Cassel. Flocons d'Avoine.

Articles Knorr, en paquets: Farine de pois, Crème de riz, Crème d'orge, Crème de blé vert, Fleur d'avoine, Sagou, Tapioca, Féculé, Pannure.

Thé de Caravane, véritable. Thé de Chine, ouvert et en paquets, de différentes qualités. Thé et Tapioca avec primes, grand choix. Oranges et Citrons. 6766-8

Toujours grand assortiment de Cafés à des prix défiant toute concurrence.

On livre à domicile.

CHARCUTERIE

Boucherie Ed. SCHNEIDER

Ancienne boucherie F. Eplé.

4, rue du Soleil 4.

BOEUF, 1re qual., à 70 et 75 c. le 1/2 kilo.

Beau gros VEAU à 60 c. le demi-kilo.

MOUTON, 1^{re} qual., dep. 70 c. le 1/2 kilo.

PORC frais, salé et fumé, depuis 70 c. le demi-kilo.

SAINDOUX pur, à 80 ct. le demi-kilo.

CHOUCROUTE, à 20 c. le kilo.

Beau choix de Lapins

Se recommande. 15983-5

Edouard SCHNEIDER.

Repassseur. Un bon repasseur sachant faire les emboîtages lépins et savonnets, désire entrer dans un comptoir de la localité. Place stable. Adresser les offres sous F. D. P. 3508, au bureau de l'IMPARTIAL 3508-3

Modiste demande à faire des réparations et garnitures de chapeaux ainsi que le nettoyage de pailles blanches, laquées, etc., soit en journées ou à la maison. Prix modique. — S'adresser chez Mme Kaufmann, rue du Vieux-Cimetière 5. 3519-3

Sommelière. Une bonne sommelière demande place de suite dans un bon café. — S'adresser chez Mme Kaufmann, rue du Vieux-Cimetière 5. 3520-3

Une demoiselle de toute moralité, possédant une bonne instruction, ayant déjà servi dans un magasin d'épicerie, demande place si possible pour le même emploi et se contenterait d'un petit gage. Certificats de premier ordre à disposition. 3524-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un homme d'âge mûr et de toute moralité offre ses services comme garçon de peine; il est exempt du service militaire. — S'adresser à la Loge des Bons-Templiers, rue de la Demoiselle 14. 3518-3

Un jeune homme de 16 ans, de toute moralité, cherche une place dans un magasin ou commerce quelconque. 3515-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un jeune homme sérieux, connaissant la fabrication d'horlogerie, l'entrée et la sortie, demande place analogue dans une bonne maison de la localité; il est au courant des écritures et peut entrer dans un bureau pour le mois d'avril ou à convenir. Références à disposition. 3369-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune fille allemande, qui a déjà servi dans un magasin, cherche place dans une épicerie où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française; elle pourrait entrer le 1er avril. — S'adresser rue Léopold Robert 59, au rez-de-chaussée. 3351-2

Un jeune homme demande une place de cocher ou à défaut comme homme de peine. 3554-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un jeune homme de 24 ans, sachant l'allemand et l'anglais, demande place dans un hôtel du canton de Neuchâtel, comme portier ou autre emploi; il désirerait plutôt apprendre le français que d'exiger un fort gage. — Adr. les offres à M. Bénédicte-Adam, instituteur, Quartier de l'Industrie, Soleure. 3402-2

Demoiselle de magasin connaissant la vente, désire trouver de suite une place dans un magasin de la ville. 3329-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commis. On demande un jeune commis au courant de la fabrication d'horlogerie, pour la rentrée et la sortie de l'ouvrage. — S'adresser rue du Parc 60, au 1er étage. 3523-3

Roskopf. Un ou deux repasseurs et remonteurs connaissant à fond ce genre, trouveraient places stables au comptoir Studé & fils, rue de la Serre 12. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. 3509-3

Pivoteur. On demande un bon pivoteur d'échappements ancre. Travail suivi et bien rétribué. 3505-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sertisseurs. On demande de suite trois bons ouvriers sertisseurs de moyennes, 3 bons tourneurs ou tourneuses de pierres moyennes, ainsi qu'un bon acheveur d'échappements à ancre. — S'adresser chez M. Paul Conrad, rue de la Demoiselle 82, à l'atelier. 3517-3

Remonteur. Un bon ouvrier, habitué à l'ouvrage soigné et ayant fait les échappements ancre et cylindre, trouverait place de suite. Engagement au mois si la personne convient. 3516-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Démonteur. On donnerait des démonstrages et des engrenages à faire à des démonteurs travaillant chez eux. — S'adresser rue du Parc 28, au rez-de-chaussée. 3489-3

Graveurs. On demande de suite deux graveurs pour fonds or, dont un sachant faire le millefeuille. 3477-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuse. On demande une bonne polisseuse de boîtes argent. — S'adresser chez Mme Fatton, rue du Progrès 91A. 3510-3

Polisseuses. On demande pour le 23 avril, 2 bonnes polisseuses de cuvettes argent. — S'adresser rue du Puits 25, au rez-de-chaussée, à droite. 3511-3

Demoiselle de magasin. Dans un magasin de Nouveautés de la localité on demande comme aide-comptable une Demoiselle ou un jeune homme possédant une très belle écriture. — Adresser les offres Succursale case 1221. 3487-3

Servante bien au courant de la cuisine et de tous les travaux du ménage est demandée. Bons certificats exigés. Bon gage. — S'adresser au Grand Bazar du Panier-Fléuri. 3507-3

On demande pour tenir un petit ménage une personne de confiance et d'âge mûr. — S'adresser, depuis 7 h du soir, rue du Doubs 135, au 1er étage, à droite. 3476-3

Un jeune garçon de 13 ans environ, de toute moralité, trouverait à se placer avantageusement dans une maison de commerce de la place pour faire les commissions entre les heures d'école. — S'adresser à MM. Haassenstein & Vogler. H 603-C A la même adresse, on demande un jeune homme de 18 à 20 ans pour faire des travaux manuels. 3522-2

Apprenti. On demande un apprenti mécanicien. 3506-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On cherche une femme connaissant les travaux d'un ménage et aimant les enfants. — S'adresser rue de la Serre 103, au 1er étage, à droite. 3521-3

Servante. On demande une bonne servante sachant faire tous les travaux du ménage. — S'adresser rue du Parc 43, au 3me étage. 3514-3

Commissionnaire. On demande de suite un jeune homme robuste, de 15 à 17 ans, comme commissionnaire. — S'adresser aux Magasins de Nouveautés F. Leuzinger fils, rue Neuve 1. 3488-3

Servante. On demande une jeune fille pour aider aux travaux d'un petit ménage et servir au café. — S'adresser à M^{me} Chappuis-Droz, à Delémont. A la même adresse, on demande à acheter un bon piano. 3486-1

Femme de ménage. On demande une femme de ménage pour faire comptoirs et bureaux. — S'adresser rue Léopold-Robert 74, au rez-de-chaussée. 3485-3

Servante. On demande pour le milieu de mars une fille honnête bien au courant des travaux d'un ménage et connaissant la cuisine. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 2, au 2me étage. 3475-3

Joaillerie-sertissage. Un jeune homme sérieux pourrait entrer immédiatement comme apprenti chez M. E. Ducommun, Place d'Armes 12B. 3493-5

Pivoteurs. Deux ou trois bons pivoteurs pour échappements cylindre trouveraient ouvrage facile et lucratif en petites pièces. — S'adresser à M. L. Tullier, rue de la Serre 2. 3346-5

Apprentie. On demande de suite une jeune fille comme apprentie tailleur; elle aurait l'occasion de faire un très bon apprentissage. 3074-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Boîtier. Dans une fabrique, on demande un bon acheveur pour petites boîtes or. 3394-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Démonteur. Un démonteur et remonteur ayant l'habitude des genres soignés, pourrait entrer de suite au comptoir Léon-N. Robert, rue Fritz-Courvoisier 7. — Certificats exigés. 3377-2

Polisseuse. Une ouvrière bien au courant de la boîte or trouverait emploi de suite. Ouvrage suivi et bien rétribué. 3347-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pivoteur. On demande un bon pivoteur pour grandes pièces ancre. — S'adresser avec échantillons, rue Daniel-JeanRichard 43, au 2me étage, à gauche. 3376-2

Réglages. On demande de suite une apprentie régleuse, ainsi qu'une commissionnaire. — S'adresser à Mme Jeanneret, rue de la Balance 6, au 3me étage. 3366-2

Polisseuses. On demande des polisseuses de boîtes argent, ainsi qu'une assujettie. 3392-2 S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Boîtier. On demande dans un bon atelier de monteur de boîtes un acheveur pour la grande pièce et le posage de gouttes. 3389-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Cuisinière. On demande une cuisinière, ainsi qu'une bonne d'enfants. — S'adresser rue Léopold-Robert n° 56, au 1er étage. 3378-2

Servante. On demande de suite une bonne servante forte, robuste et bien au courant des travaux du ménage. S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 3367-2

Fille de chambre. On demande une fille de chambre connaissant la couture. 3355-2 S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

On demande une personne honnête et d'un âge mûr, aimant les enfants, pour faire le ménage. — S'adresser chez M. Grandjean, rue Fritz Courvoisier 38A. A la même adresse, à remettre une chambre non meublée, au soleil levant et indépendante. 3401-2

Jeune fille. On demande une jeune fille robuste pour aider au ménage. — S'adresser rue Fritz Courvoisier n° 38, au 3me étage. 3350-2

Fille. On demande de suite une brave et honnête fille pour soigner un enfant. 3396-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprentie. On demande de suite une jeune fille comme apprentie. Retribution immédiate. 3395-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande de suite une bonne commissionnaire. 3391-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer pour St-Georges 1897, un appartement de 2 petites pièces, avec cuisine et dépendances, convenant seulement pour un petit ménage. Prix modéré. — S'adresser rue de la Chapelle 17A, au 2me étage. 3513-3

Logement. Pour cas imprévu, on cherche à remettre pour St-Martin un beau logement au 2me étage, près de la Place de l'Ouest, se composant de six chambres, chambre de bain et bout de corridor bien clair, avec toutes les dépendances; eau dans les cabinets. Prix avantageux. — S'adresser, sous F. G., Poste restante 3492-3

Appartement. Bel appartement au centre des affaires, à louer pour le 23 avril, composé de deux pièces, cuisine et dépendances. Prix, fr. 460., eau comprise. — S'adresser, de 11 heures à midi, rue du Parc 1, bureau Schœnhöfer, ou chez M^{me} Jeanguenin, rue St-Pierre 10. 3491-3

Appartement. Pour cas imprévu, à louer pour le 23 avril 1897 ou époque à convenir, un joli 1er étage de 2 chambres, alcôve et dépendances, bien exposé au soleil et maison d'ordre. — S'adresser rue du Doubs 113, au 1er étage. 3531-3

Appartement. A louer pour St-Georges un logement de 2 pièces et dépendances, situé près du Collège de la Promenade. — S'adresser à M. F. L. Bandelier, rue de la Paix 5. 3526-6

Appartement. A louer pour St-Georges 1897, un logement de 2 ou 3 pièces, exposé au soleil, dans une maison d'ordre. — S'adresser rue de la Demoiselle 6, au 2me étage. 3525-3

Pignon. A louer pour St-Georges 1897, près de la Place de l'Ouest, un joli pignon de trois chambres, cuisine et dépendances. — S'adr. rue de la Paix 23, au 1er étage, à droite. 3490-3

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée, avec part à la cuisine et dépendances. — S'adresser au Magasin d'épicerie, rue du Puits 7. 3512-3

Chambre. A louer une chambre meublée, à un Monsieur de toute moralité. — S'adresser rue du Parc 82, au 3me étage, à droite. 3494-3

Chambre. A louer de suite une chambre, au soleil, indépendante, à un Monsieur tranquille. — S'adresser rue de l'Industrie 21, au 1er étage, à droite. 3493-3

Chambre. A remettre de suite une belle chambre non meublée, au soleil, à des personnes tranquilles. Prix raisonnable. — S'adresser à M. Ch. Jacot, rue de la Demoiselle 133, au 1er étage. A la même adresse, à vendre pour 15 fr. une poussette en bon état. 3527-3

Cave. A louer de suite une grande cave située vis-à-vis de la Gare. — S'adresser à M. Sandoz fils, rue Neuve 2. H-557-C 3298-7

Logement. A louer pour St Georges 1897 un beau logement de 3 pièces, corridor, alcôve et dépendances. Prix 500 fr. — S'adresser rue de la Place d'Armes 18, au 2me étage, à gauche. 3371-5

Chambres. A louer, dans une maison d'ordre, très bien située à proximité des Collèges, 2 belles chambres contiguës, meublées et exposées au soleil, à 2 jeunes gens de toute moralité, travaillant dehors. 3066-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer un beau logement de 4 pièces, dont une chambre à 3 fenêtres et deux à 2 fenêtres, cuisine, corridor et dépendances. Prix modique. — S'adresser à M. Edmond Méroz, rue de l'Industrie 24. 2547-5

Sous-sol. A louer pour St-Georges, près de la Place de l'Ouest, un beau sous-sol au soleil, de 2 pièces contiguës, cuisine et dépendances; peut au besoin être utilisé pour bureau, industrie quelconque ou société. — S'adresser chez Mme Mermod, rue de la Paix 45. 3380-2

Chambre. A louer une chambre non meublée, exposée au soleil et indépendante. — S'adresser rue de la Demoiselle 13, au sous-sol, dès 8 1/2 h. du soir. 3379-2

Chambre. A louer une belle grande chambre à 2 fenêtres, au soleil levant, meublée ou non, ou un cabinet si on le préfère, chez une personne d'ordre. Inutile de se présenter sans de bonnes références. — S'adresser rue du Versoix 9, au 2me étage, à droite. 3370-2

A louer un tour à guillocher avec excentrique, double équilibre, bon pour le grain et la partie brisée. 3381-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter des mares de cave. S'adr. rue Léopold Robert 30. 3499-3

On demande à acheter de rencontre un tour pour faire les petites vis. — S'adresser à l'Épicerie Bloch, place du Marché 1. 348-3

Tour à guillocher. M. Léon Gauthier serait acheteur d'un bon tour complet à guillocher Paiement comptant. 3532-2

Régulateur. On demande à acheter d'occasion un régulateur de comptoir, à seconde morte. — Adresser les offres Fabrique Weber's Patent, rue Jaquet-Droz 47. 3348-2

On demande à acheter ou à louer, un bon tour à guillocher. 3336-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion un lavabo à deux places, en parfait état. — S'adresser à M. J. C. Jumeau-Wuilleumier, à Renau. 3263-1

Caisses. A vendre plusieurs caisses de pianos, ainsi qu'un magnifique piano usagé. Prix très avantageux. — S'adresser au magasin de pianos, F. Perregaux, rue Léopold Robert 14. 3498-3

Vélo. Pour cause de santé, à vendre un vélo pneumatique, presque neuf, ainsi qu'une grande volière. — S'adresser rue de la Demoiselle 98, au 4me étage. 3497-3

A vendre un tour aux débris avec établi portatif et petits outils. — S'adresser chez Mme Junod, rue du Grenier 22, au 2me étage, à droite. 3496-3

A vendre une poussette, un potager à pétrole, un réchaud à benzine, le tout bien conservé. — S'adresser à Mme Amez-Droz, rue du Pont 8. 3495-3 A la même adresse, on demande pour le courant d'Avril une jeune fille propre et active pour les travaux du ménage.

A vendre des serpillières à 20 centimes le mètre, 2 lits complets, 2 lits de fer, 4 poussettes à 4 roues, des bois de lit, 100 sacs vides, 5 paillasses à ressorts, 2 pupitres, 1 potager avec accessoires, tables de nuit, tables de cuisine et rondes, 2 établis portatifs, 1 layette, 2 secateurs, 1 bon piano, 2 canapés, 1 fauteuil, 1 table à coulisses, 1 banque de magasin, des chaises en bois dur et en jonc, 1 malle de voyage. — S'adresser rue de la Ronda 24, au magasin. 3478-3

A vendre à des prix sans concurrence, 2 jolis lits jumeaux, à fronton mat et poli, lits neufs et usagés, du plus fin au plus ordinaire, grand choix de plume et éderon, ainsi que crin animal, canapés neufs très solides, depuis 40 à 120 fr., table de nuit neuve noyer, dessus marbre (16 fr.), tables rondes, depuis 18 fr., tables à coulisses et ovales, buffets noyer et sapin, neufs, depuis 40 fr., commodes, lit de fer complet, depuis 50 fr., grande banque vitrée dessus et devant, porte glissante, pour la mode, vernie noir et filets or, intérieur bleu (40 fr.), plusieurs glaces et tableaux au prix de liquidation, petits lits d'enfants, en fer et en bois, une poussette comme neuve, jolis lavabos. — S'adresser à Mme Moch, rue Jaquet Droz 13. 3528-3

A vendre un burin fixe en acier, marchant au pied et à la main, plus une forte roue en fonte, le tout pour 30 fr. — S'adresser à l'atelier, rue du Collège 10. 3397-2

A vendre pour cause de décès l'outillage d'un démonteur et remonteur avec burin-fixe à engrenage, tour à pivoter, machine à arrondir, établi portatif. — S'adresser rue du Premier Mars 6, au 2me étage, à gauche. 3384-2 A la même adresse, à louer pour le 15 mars, à un monsieur travaillant dehors, une chambre meublée, au soleil et au centre du village.

Occasion! A vendre, faute de place, 3 belles cages en bois dur, dont 2 à 2 compartiments, en bon état, ainsi que de jeunes canaris du Harz, à bas prix. — S'adresser rue du Progrès 113, au rez-de-chaussée. 3383-2

Un gros chien venant de la Chaux-de-Fonds, manteau brun, poil et deux pattes blancs, s'est rendu chez M. Eugène Franel, à Travers, où on peut le réclamer. 3194-1

Perdu depuis la rue de la Demoiselle à la rue Léopold Robert, par la rue du Premier Mars, une pèlerine noire doublée de rouge. — La rapporter, contre récompense, rue de la Demoiselle 3, au 1er étage. 3482-3

Perdu dimanche, depuis la rue de la Serre jusqu'à la Métropole, un bracelet tressé, plaqué et argent, avec les initiales L. D. — Le rapporter, contre récompense, au Bureau de l'IMPARTIAL. 3481-3

Perdu le long de la rue de la Serre un BAS gris bleu. — Le rapporter, contre bonne récompense, rue de la Serre n° 61, au rez-de-chaussée. 3529-3

Perdu rue Léopold-Robert un carnet de la Consommation. — Le rapporter contre récompense à Mme Giersen, rue du Pont 13B. 3430-2

Perdu à la rue du Manège une petite boîte contenant une barette et une roue de cylindre. — La rapporter, contre récompense, rue Fritz Courvoisier 24, au 1er étage. 3457-2

Oublié aux balcons de face du Théâtre, à la représentation du jeudi 25 février, une JUMELLE militaire. — La rapporter, contre récompense, à la Pharmacie L. Barbezat. 3563-1

Remis à faux 18 montres. — On peut les réclamer au bureau de l'IMPARTIAL qui indiquera. 3530-3

Nos sincères remerciements aux nombreuses personnes, amis et connaissances, qui nous ont témoigné des sentiments de si profonde sympathie à la douloureuse affliction dans laquelle Dieu nous a plongés par le rappel de notre enfant, Madame Cécile Pösch. Nous la recommandons à vos pieux souvenirs 3537-1 M^{me} BIENZ et famille.

Je suis le bon berger et je connais mes brebis et mes brebis me connaissent. Je leur donne la vie éternelle; elles ne périront jamais et nul ne les ravira de ma main. Jean X, 14 et 28.

Monsieur Jean Eschlimann-Humbert, Madame veuve Elise Humbert-Prince, Madame Elisa Ruediger de Luc, à Genève, Monsieur et Madame Albert Ruediger et leurs enfants, à Nice, Monsieur et Madame Charles Tissot-Humbert, Monsieur et Madame Jules Fritz Humbert-Prince et leurs enfants, Monsieur et Madame Pierre Tissot-Humbert et leurs enfants, à Madretsch, Monsieur et Madame Louis Humbert-Prince et leurs enfants, les familles Humbert-Prince, à La Chaux-de-Fonds, Eschlimann et Cornu, à Morat, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et regrettée épouse, belle-sœur, tante, grand-tante et parente Madame Elise ESCHLIMANN-HUMBERT que Dieu a retirée à Lui, dans sa 67^{me} année, après une longue et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 9 Mars 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Jeudi 11 courant, à 1 heure après-midi. Domicile mortuaire: Rue de l'Hôtel-de-Ville 1A. On ne reçoit pas Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 3533-2

Madame Elisabeth Castella née Steiner, Madame et Monsieur Edmond Gavard-Castella et leurs enfants, à Genève, Monsieur Etienne Castella, à Gruyère, Mademoiselle Lina Steiner, à Thonon, Monsieur Fritz Steiner, à Frutigen, Monsieur Charles Steiner, à Paris, Mademoiselle Georgette Steiner, à Frutigen, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et regretté époux, frère, beau-frère, oncle, neveu et parent, Monsieur Charles-Henri-Paul CASTELLA, décédé subitement lundi soir, à l'âge de 34 ans. La Chaux-de-Fonds, le 9 Mars 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Jeudi 11 courant, à 1 heure après-midi. Domicile mortuaire, rue de la Paix 65. Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 3534-2

Monsieur Arnold Paux fait part à ses amis et connaissances de la perte sensible qu'il vient d'éprouver en la personne de son fidèle et regretté employé, Monsieur Charles-Henri-Paul CASTELLA, décédé subitement lundi, à 11 h. du soir. La Chaux-de-Fonds, le 9 Mars 1897.

J'ai patiemment attendu l'Eternel: il s'est tourné vers moi et il a oui mon cri. Ps. XL, 2.

Monsieur et Madame U. Nicolet-Roulet et leurs enfants, Monsieur et Madame Emile Nicolet-Perret et leurs enfants, à Saint-Imier, Monsieur et Madame Ali Richard-Nicolet et leurs enfants, à la Sagne, Mesdemoiselles Fanny et Adèle Nicolet, ainsi que les familles Nicolet et Jaquet, font part à leurs amis et connaissances de la mort de leur chère sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, Mademoiselle Anna NICOLET, que Dieu a rappelée à Lui hier lundi, à l'âge de 41 ans, après une longue et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 9 Mars 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Jeudi 11 courant, à 11 heures du matin. Domicile mortuaire, Hôpital Pourtalès, à Neuchâtel. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 3536-1

